



Communes
Marafa
Amidou Yaya
encourage la
gabegie

PAGE 12

Emploi

Les travailleurs à la
merci des négriers des
temps modernes

Lire notre dossier pp 5-9

Humeur

L'abbé Bodo
chasse Robert Nkili
de l'Eglise

PAGE 11

1ère année, n°005 du 11 juin 2008, hebdomadaire d'informations générales, Directeur de la Publication : Jean-Bosco Talla - Prix : 300 FCFA

Germinal

Le prix de la vérité

Crise alimentaire

La riposte
de la Fao

PAGE 10

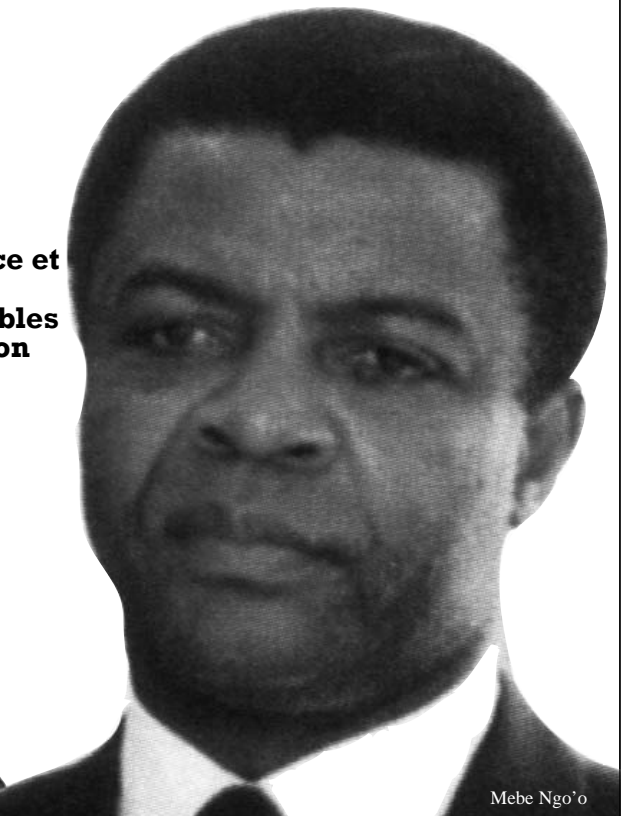
ENQUÊTER SANS A PRIORI NI CONCESSION, PENSER POUR QUE ÇA CHANGE

Opération Epervier

Amadou Ali et Mebe Ngo'o organisent les fuites



Amadou Ali



Mebe Ngo'o

Le Minjustice et
le Dgsn
co-responsables
de la diffusion
des procès
verbaux des
auditions
p. 4

Paul Biya: souverain poncif du Cameroun Page 11

Libertés publiques et démocratie participative (suite)

PAR GUERANDI MBARA GOULONGO

L'éthique de la démocratie participative exige que soient renforcées les libertés publiques, ce qui, par conséquent, devient son soutien le plus solide au sein de la société civile. Ce qui nécessite un citoyen non pas individualiste mais solidaire, pour créer plus de synergies internes et conquérir des espaces de liberté. Le citoyen solidaire comprend mieux et agit beaucoup mieux pour "le vouloir vivre et agir ensemble".

CITOYEN SOLIDAIRE, ACTEUR PRIVILÉGIÉ DE VIVRE ET DE L'AGIR ENSEMBLE

On ne pourrait pas citer tous les proverbes quotidiennement utilisés dans nos sociétés/communautés pour exprimer une seule et même vérité, à savoir qu'isoler, sectionner, sectariser, individualiser est toujours synonyme de fragilité. L'union est génératrice de force. Il s'agit ici de créer les additions, les multiplications, les ajustements qui permettent aussi bien à l'individu qu'à la collectivité de se révéler et de trouver son équilibre en devenant plus productif. Pour ce faire, il est impératif que notre société/communauté retrouve dans son ensemble, la parfaite dignité qui favorise l'émergence de l'individu, autant qu'elle rende possible, du mieux possible, la consolidation des communautés qui, par ce fameux esprit d'association dont parlait Tocqueville, il puisse se constituer des dynamiques décentralisées mais intégratrices, qui permettent à la nation de trouver progressivement sa cohérence et son unité.

On le sait bien, aucune philosophie politique ou morale ne peut trouver son efficacité au Cameroun et dans tout le sud du Sahara en général, si elle évite de prendre en compte, comme il se doit, la société/communauté comme espace homogène. La défense de la Démocratie participative, devrait donc se trouver au centre de notre engagement, en nous convainquant de ce que toute action politique est destinée aux peuples, aux désertés, à ceux qui sont sur le bord de la chaussée, plutôt qu'aux puissants et à ceux qui ont le pouvoir. Aussi importe-t-il de penser le Cameroun dans une totale mobilisation de ses forces productives, une telle démarche ne pouvant être que source de réussite de l'action finale. Le plus sage en voulant qu'un modèle sous-jacent doit se garder de tout iconoclasme réducteur dirigé contre les valeurs et la sagesse de nos terroirs. C'est d'ailleurs la seule conduite assurée d'efficacité en politique.

A partir du moment où les méthodes "Top Down" héritées de la colonisation, les théories de capture et de soumission de la paysannerie gardienne de notre mémoire historique et productrice des richesses matérielles se sont systématiquement heurtées à un mur insurmontable de résistance des ruraux recourant toujours à leur "choix d'évasion" qu'est leur refuge à l'économie de subsistance, le plus possible, évitons de nous présenter comme des gourous de nos villages ; ceux-ci ayant fait échec aux modèles importés et imposés de développement. En conséquence, si tant est que nous voulons le bien-être de tous dans notre société/communauté, acceptons un sage agnosticisme en faisant l'économie de nos prétentions souvent disproportionnées pour au contraire nous laisser instruire et guider par la sagesse et les savoirs de nos terroirs.

Définitivement et impérativement, face à la déferlante suicidaire du tout-argent et du tout-marché, il devient urgent de combler le déficit socio-humain croissant actuel et donc de replacer l'Homme au centre des préoccupations, des stratégies et des politiques. Il s'agit de l'être

humain en tant que citoyen solidaire. Solidaire de sa communauté locale et nationale, mais aussi de l'ensemble de l'Afrique, de la communauté planétaire, en deçà et au-delà des générations passées, présentes et à venir. Le citoyen solidaire est l'acteur privilégié de l'agir ensemble, car uni, on est plus entendu et respecté que seul. Evidence hier, qui reste de pleine actualité. Les mouvements sociaux, les luttes animées par les syndicats et les associations ne devraient pas être un handicap pour un gouvernement responsable et respectueux des règles démocratiques. En donnant plus de force aux exigences de changement, ces citoyens ils contribuent à repousser les pressions et les résistances qui s'y opposent.

Mais il faudrait se faire entendre aussi sur le terrain de la politique elle-même, des choix qui sont faits et des raisons pour lesquelles ils le sont. Il est vrai que, depuis bien longtemps, les centres de décisions essentielles demeurent éloignés des citoyens et leur sont inaccessibles. Mais changer, c'est aussi travailler à changer cette réalité. Il y a besoin d'une toute autre façon de faire la politique, pour ne plus traiter les citoyens comme de simples d'esprit à qui il faut expliquer le bien-fondé des décisions prises sans leur participation et souvent à leur encontre, mais plutôt impliquer ces derniers comme parties prenantes des choix politiques à effectuer. Pour y contribuer, il importe de prendre l'initiative, à l'échelle d'une ou plusieurs entreprises, d'une localité ou d'un quartier, de créer des lieux nouveaux de vie et d'intervention démocratiques que nous appelons espaces citoyens.

CONSOLIDER LES ESPACES DE LIBERTÉS, RÉGÉNÉRER LA SOCIÉTÉ CIVILE

Des espaces désormais permanents, ouverts à qui le souhaite, où les citoyens confrontent librement leurs idées, renouent des liens de solidarité et décident ensemble des actions pour obtenir des résultats, constituent des "arbres à palabre". Des regroupements villageois ou de quartier, des villes ou au niveau de la nation se réaliseront sous d'assises nationales. Ce travail citoyen à élaborer introduira un élément nouveau dans la vie politique nationale et la fera bouger à partir de la vie réelle et des préoccupations quotidiennes de chacune et de chacun d'entre nous.

C'est donc dire combien la démocratie est plutôt à rechercher dans nos terroirs. La pensée isolée étant faible, incomplète, les cultures traditionnelles privilégient l'opinion du groupe, dans le but de réaliser l'objectif de production économique et social, aussi bien que celui de l'allocation finale des ressources redistribuées à la société/communauté. De telles démarches, souvent visibles dans les assemblées traditionnelles présentent en effet l'avantage d'être en mesure de faire parler les gens, de leur faire échanger les idées, chose qui, on le sait, est à la base même de tout esprit démocratique. Car, dès lors, les individus se sentent plus à même de lever les incompréhensions et les malentendus, de clarifier les informations dont ils disposent ou ne disposent pas, afin que le citoyen puisse se prononcer librement et en connaissance de cause. Elle permet à chacun de ses membres de voir et d'examiner le problème posé dans tous ses aspects, sous aucune pression et d'adopter sa propre décision dans la sécurité du groupe. Le modèle de la "Palabre africaine" est d'une excellente efficacité en la matière.

La tradition africaine des assemblées guidées par le modèle de la Palabre

découle ainsi d'une observation empirique de la réalité de la vie sociale au sein de nos communautés. Elle est un élément essentiel d'enrichissement de la démocratie. Tous les proverbes camerounais qui célèbrent la force et l'efficacité de l'association et de la participation retraduisent les effets, bénéfiques pour la démocratie, de la loi naturelle de l'attraction des affinités. La consolidation des espaces citoyens devrait prendre en compte le fait qu'un métier nouveau de recensement des opinions, de leur classement par similitudes, du calcul des différents pourcentages du peuple les partageant, etc., devrait naître en Afrique et offrir de nouveaux emplois motivants. D'ailleurs, la consultation populaire serait aussi régulière que possible, et systématique sur tous les problèmes de souveraineté de la cité où il y aurait une indécision de la part des représentants gouvernants, sur les projets de lois soumis par les cantons, les parlements et les exécutifs, sur les relations extérieures, etc., d'autant plus que le peuple pourrait prendre lui-même l'initiative de se prononcer sur tel ou tel sujet. Une disposition constitutionnelle doit régir la consultation et l'expression populaire.

L'assemblée présente en effet l'avantage d'être en mesure de lever les incompréhensions et les malentendus, de clarifier l'information reçue et le sujet requérant l'opinion pour que le citoyen puisse se prononcer librement et en connaissance de cause. Elle permet à chacun de ses membres de voir et d'examiner le problème posé dans tous ses aspects, sous aucune pression et d'adopter sa propre décision dans la sécurité du groupe. Le modèle de la "Palabre africaine" est d'une excellente efficacité en la matière.

L'habitude de l'expression populaire dans les assemblées locales est une école de la citoyenneté pour tous nos compatriotes. Dès lors, on sait que le Cameroun a été plongé jusqu'ici dans la misère et la vermine, en grande partie à cause d'un lourd déficit de citoyenneté, il y a lieu de se convaincre de la mise en place urgente de notre modèle, qui rendrait irréversible la démocratie dans notre société/communauté. La consolidation des espaces citoyens interpelle également la société civile dans le processus de la démocratisation et face à l'Etat. Telle qu'elle est appliquée aux situations africaines, et en simplifiant à l'extrême, l'analyse en termes de société civile s'articule autour de l'idée générale qu'un ensemble d'organisations sociales autonomes peut créer un contre-pouvoir ou, du moins, exercer une pression grâce à laquelle le contrôle de la "responsabilisation" du régime en place devient possible.

C'est pourquoi il faut faire émerger une société civile forte et responsable. La société civile apparaît alors comme un niveau intermédiaire d'organisation sociale, entre la famille et l'Etat, entre l'espace domestique et l'espace public, rendant certain l'articulation de demandes sociales et d'intérêts privés. La société civile est constituée de toutes formes d'organisation en dehors de la famille et de l'Etat. Dans cette perspective, les partis politiques jouissent d'un statut particulier ne relevant ni de la société civile ni de l'Etat, ils constituent "l'interface", le moyen d'articulation entre la société/communauté et l'Etat. Selon l'acception classique (Gramsci), l'existence de la société civile est liée à la différenciation des sphères politique et économique et à l'émergence d'une classe moyenne forte et organisée. Cependant, en Afrique, ces processus sont encore balbutiants, ce qui oblige à dire que la société civile y est encore très lar-

gement en construction. Ceci étant, l'une des particularités des sociétés/communautés africaines est le dynamisme du mouvement associatif dont la trame serrée a toujours représenté un obstacle au tout-Etat. C'est précisément ce dynamisme associatif, aujourd'hui puissamment stimulé par la libéralisation politique, qui forme le creuset de la société civile en devenir.

Le Cameroun, comme d'autres pays africains, n'échappe pas à cette règle. La société civile en construction est composée de ses associations, ses ONG, ses groupements villageois, ses syndicats et ses organisations professionnelles, et, de sa presse privée mais également de la chefferie traditionnelle et de mouvements religieux. La viabilité de la société civile semble devoir passer par la nécessaire "jonction" entre les institutions modernes et traditionnelles qui l'organisent ; ce qui implique une plus grande prise en considération des intérêts des populations rurales et la promotion de leur représentativité au sein des structures fédératives de la société civile lorsqu'elles existent. Aussi devrait être envisagée la consolidation de la démocratie participative sous l'angle de l'équilibre entre l'Etat et la société civile, chacun occupant sa sphère et gérant son domaine, dans un esprit de respect et de tolérance réciproques. Conçues comme contre-pouvoir, les organisations de la société civile ne doivent pas être perçues comme agissant contre l'Etat ni être de connivence avec celui-ci. Elles doivent servir de jonction et d'interface entre le pouvoir étatique et la société globale en suscitant une participation citoyenne plus forte et dynamique et en trouvant un équilibre entre les structures et mécanismes traditionnels de participation d'une part, et entre les institutions modernes, d'autre part. Cette approche inclusive et participative favoriserait par ailleurs une culture démocratique et un style de gouvernance contribuant au développement démocratique et devrait donc être encouragée par l'Etat et les partenaires du développement.

Cette démarche suppose que la société civile doit fonctionner démocratiquement, car elle peut être potentiellement "active". A cet égard, il faudrait veiller à ce que, par le biais des Ong qui en font partie, elle ne soit pas utilisée par certains à des fins personnelles (enrichissement, carrière et choix politiques, etc.). La redynamisation d'une institution comme le Conseil économique, social, environnemental et culturel (Cesec) constitue la matérialisation du souci de l'Etat de prendre en compte et d'assurer la représentation de la société civile dans la définition des politiques publiques. Le Cesec, redynamisé par la Loi fondamentale, constitue un cadre d'expression de la société civile. Ses membres sont essentiellement issus des catégories socioprofessionnelles et des organisations sociales. Le Cesec assure la représentation des principales activités dans les secteurs de l'économie, du social, de l'environnement et de la culture et peut en tant qu'institution consultative permettre aux autorités publiques (gouvernementales) d'entendre la voix du "pays réel", celle des forces vives de la Nation. Le Cesec peut être consulté sur des questions éminemment politiques comme celles concernant l'avenir du processus démocratique, du bien-être humain, de la sauvegarde de l'environnement et de l'émancipation culturelle. (A suivre)

GUERANDI MBARA GOULONGO

Docteur en science politique et spécialisée en géopolitique et géostratégie. Professeur des relations internationales et consultant international

Vous avez une opinion à exprimer, une analyse à faire et à partager. Vous militez pour une cause juste et pour une expression citoyenne. Cette page vous est réservée. Vos opinions vous engageant.

Germinal La voix de la vérité

INDUSTRIE ÉCRITE & PRESSE DE CONFESSION, PRESSE POUR TOUS LA COMMUNAUTÉ
Siège : Mendong-Yaoundé
 B.P. 13 525 Yaoundé
 e-mail: germinal.hebdo@yahoo.fr

Directeur de la Publication

Rédacteur en chef

Jean Bosco TALLA
 Cell. 77 31 48 98
 e-mail : jbtalla2001@yahoo.fr

Rédacteur en chef adjoint

Duke ATANGANA ETOTOGO

Secrétaire de rédaction

Simon Patrice DJOMO

Rédaction Générale

Jean-Bosco TALLA
 Duke ATANGANA ETOTOGO

Simon-Patrice DJOMO

Jean-Pierre HACHDA

Jean Christian AKAM

Paul EKOUNBA

Yves MINTOOGUE

Serge-Alain KABASSINÉ

Joseph FUMTIM

David KOFFI

Etienne LANTIER

Yvan EYANGO

Yvanna Claire Owona

MAHEU

Secrétariat Technique

SAMORY

Production

Théodore TCHOMB

Relations Publiques

Emma BATA

Impression

MACACOS

Distribution

MESSAPRESSE

SAMORY

SARL

Pour une éthique de la dissidence et de la résistance

Par Fabien Eboussi Boulaga*

POUVONS-NOUS prendre un intérêt passionné et informé pour ce qui se passe en Afrique, chez nous, autrement qu'en écho aux réactions des agences, de la presse et des médias occidentaux ? Sommes-nous capables de nous former un jugement de valeur historique, politique et moral sur les événements survenant dans notre continent et dans le monde, qui ne soit une réplique de deuxième ou de troisième ordre des sentences de ce qu'il est convenu d'appeler la communauté internationale ?

La réponse positive ne peut s'obtenir, dans notre situation de dépendance mentale et de pauvreté d'esprit généralisée, que sous la condition d'une ascèse intellectuelle constante et du courage de ses opinions, quand on a accepté de les soumettre à l'épreuve des faits et de la discussion raisonnable ouverte. Tel est le parti pris par Terroirs, qu'il s'efforcera de tenir et de mettre en pratique, dans ses « lectures » de l'actualité, des courants d'idées, des problèmes et des enjeux de société.

Ainsi avons-nous commémoré le dixième anniversaire du génocide du Rwanda, à l'ombre et à la remorque des organisations multilatérales, selon leur calendrier et leur « agenda. » Que pouvions-nous énoncer sinon leurs clichés, en taisant ce qui est devenu tabou pour la « bonne mauvaise conscience » de tous, un épisode d'une histoire de honte et d'iniquité, qui est loin d'être terminée ? Ce faisant, nous endossions le point de vue des « vainqueurs », qui, toujours et partout, professent la fin de l'histoire, en raison de leur avènement, ignorant désormais les mises en perspective, les comparaisons, les rattachements et les solidarités, l'éventualité d'une remise en cause de leur dispensation. La référence au « génocide » ne saurait fonctionner comme un chantage, inhibant toute réflexion, toute critique, signant un chèque en blanc à ceux qui s'estiment les seuls représentants des victimes et leurs vengeurs. Il convient donc d'entendre les « vaincus », mais aussi ces « étrangers » (par « nature » ou par discipline) qui se tiennent hors de l'étreinte primitive et mortelle dans laquelle s'étouffent « Hutus » et « Tutsis. »

Il nous faut creuser en avant et en arrière, en dessous et au-dessus, en deçà et au-delà d'un géno-

cide hollywoodien en noir et blanc où les bons et les innocents, les élus du destin ou de Dieu sont victorieux tandis que les méchants, les coupables et les maudits connaissent la défaite. Il nous faut remuer ciel et terre, pour y trouver une expérience moins simple et pour cela, banalement humaine et dont le sens nous concerne tous. Elle est trop sérieuse pour être laissée à l'entière et unique discrétion des Rwandais, puisque c'est l'enfermement ou mieux l'effondrement en eux-mêmes, dans le huis clos délirant de leurs collines et de leurs vallées culturelles christianisées et modernisées, qui est précisément, l'insondable trou noir de leur tragédie, puisque c'est leur identité, dans son involution, qui est justement le nœud du piège qui les étrangle. Le Burundi commence-t-il, en précurseur, à entrevoir une issue au leurre tenace de la victoire totale comme unique solution, éternisant la loi des vainqueurs ? Il ne resterait plus alors qu'à souhaiter que ce processus ne soit pas entravé et que, à l'inverse de l'étymologie, ce soit le Rwanda qui devienne un autre Burundi.

Ici, comme ailleurs, nous avons besoin de dissidents et de résistants, de ceux-là qui refusent le confort de la pensée de groupe, les mots de la tribu et les verts pâturages où vont brouter de bêlants troupeaux. Comment, en une telle conjoncture, oublier l'itinéraire singulier de Mongo Beti, sa résilience et ses colères et comment, avec lui et après lui, ne pas entendre le vide et le creux, avec un je-ne-sais-quoi de « *proditoire* » (Césaire), au cœur de tant de discours impérieux ou savants, mais toujours satisfaits ? Pour le dissident et le résistant, même faible et vaincu, le salut est dans « *l'impossible reddition* » et le refus intransigeant du renoncement. Uennemi, en effet, c'est le « *conformisme* ». S'il triomphe, alors « *même les morts ne seront pas en sécurité* » (W. Benjamin)

* Directeur de la Revue Terroirs
 Cet éditorial est tiré *Terroirs* n°003



Instantané
 Salle des actes, lycée d'Evodoula



Maison de la culture d'Okola

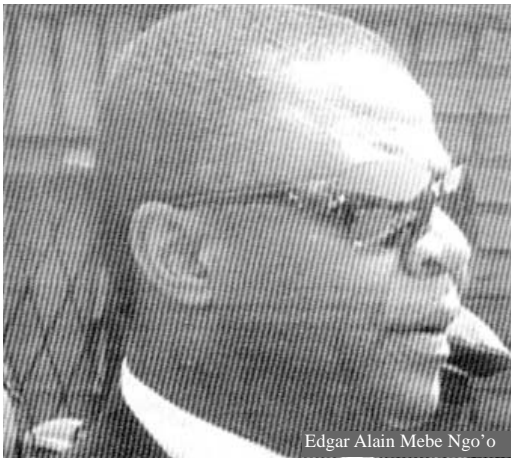
FUITES DE L'OPÉRATION EPERVIER

Des soupçons pèsent sur Mebe Ngo'o

Des journalistes convoqués à la Police judiciaire. Le délégué général à la Sûreté nationale voudrait-il noyer le poisson ?

Les réveils sont parfois brumeux pour ceux qui s'endorment. Ceux qui s'étaient endormis au moment du lancement de l'Opération Epervier doivent se frotter les yeux aujourd'hui. Il y a quelques temps, les journaux n'hésitaient pas à publier le contenu des auditions des personnes interpellées ou entendues à la direction de la police judiciaire. Dans son édition du 1er avril 2008, le journal *Aurore plus*, publie le rapport de l'audition, le 11 juillet 2000, de Polycarpe Abah Abah, par le capitaine Bomba Yene Pierre, au sujet d'un détournement de deniers publics à la direction des Impôts. Les jours d'après vont nous offrir des perles. De larges extraits des auditions d'Yves Michel Fotso, entendu dans le cadre de l'affaire Albatros seront diffusés dans les médias. Ces informations étaient loin d'émouvoir les hauts responsables de la police. La lune de miel entre la police judiciaire et les journalistes semble avoir pris fin.

Le 26 mai 2008, le journal, *Le Messenger* publie, à sa Une : "Albatros-Des enquêteurs camerounais bientôt chez Boeng." Le dossier est signé conjointement par François Channon et Marie Noël Guichi. Cette information serait un document confidentiel de synthèse sur le rôle des différentes personnalités impliquées dans l'acquisition d'un nouvel avion au chef de l'Etat. Quelques jours avant, le 16 mai, le journal *La Nouvelle*



Edgar Alain Mebe Ngo'o

Expression publiait un article intitulé : "Yves Michel Fotso accuse Mebe Ngo'o." L'article évoque les surfacturations sur les avions présidentiels, alors que Alain Edgar Mebe Ngo'o était encore directeur du cabinet civil. Il n'en fallait pas plus pour créer la panique dans les milieux de la police judiciaire et mettre les journalistes dans le collimateur des fins limiers de la police judiciaire.

SOUPEUX

Le 3 juin 2008, Marie Noël Guichi, d'agence Centre-Sud-Est et coordonnatrice de la rédaction, du journal *Le Messenger* à Yaoundé et François Channon, grand reporter dans le même journal sont entendus à la direc-

tion de la police judiciaire à Yaoundé. Un jour après, Ananie Rabier Bindzi, directeur de la Coopération à la chaîne Canal 2 International, est également auditionné. Le même jour, Thierry Ngogang, rédacteur en chef de *Spectrum television* (Stv), est reçu à la direction provinciale de la police judiciaire du Littoral à Douala. Il est suivi par un autre de ses confrères, Alex Gustave Azébazé. Il est reproché à chaque fois à ces journalistes d'être allés très loin dans le traitement de l'information relative à l'affaire Albatros. Les journalistes sont accusés à chaque fois de violation du secret de l'instruction. C'est désormais la lune de miel entre la Pj et la presse camerounaise. La chasse aux sorcières a

commencé.

Si à chaque fois les journalistes se sont réfugiés derrière la protection des sources lors de leurs auditions, on pointe déjà un doigt accusateur sur Jean Marie Atangana Mebara. Un protégé de l'ex-secrétaire général à la présidence de la République aurait remis l'information sur le voyage des enquêteurs de l'affaire à Seattle à un membre de l'équipe du journal, *Le Messenger*. Pour Ananie Rabier Bindzi, c'est par une main invisible qu'il serait rentré en possession des informations sur les auditions d'Yves Michel Fotso, l'ex-administrateur directeur général de la Camair. Cette explication ne semble pas convaincre les éléments de la Pj. En effet, lors du débat, organisé, le 18 mai 2008, sur Canal 2 dans le cadre de l'émission hebdomadaire *Canal presse*, Ananie Rabier Bindzi s'appuyait, à chaque fois sur les faits puisés, dans l'entourage même de Edgar Alain Mebe Ngo'o, pour démontrer les limites de la déposition de Yves Michel Fotso. A la Police judiciaire, l'entourage de Edgar Alain Mebe Ngo'o se réduit à lui-même. L'action actuelle en direction des journalistes vise-t-elle seulement à blanchir Edgar Alain Mebe Ngo'o contre qui pèse déjà les soupçons de fuites ?

DUKE ATANGANA ETOGO

SUSPICION AU SOMMET

Le gouvernement est pris dans ses propres contradictions. Afin de montrer à l'opinion publique nationale et internationale la volonté du président de la République de combattre la corruption et les détournements de fonds, la presse a été appelée à la rescousse. C'est ainsi que la Crtv n'avait pas hésité de filmer Polycarpe Abah Abah et Urbain Oluanguena Awono dans leur cellule. Cet acte n'avait pas ému beaucoup de responsables. Personne n'avait parlé du non respect de la présomption d'innocence, dans l'entourage de Paul Biya. Il fallait que les Camerounais vivent en direct la déchéance de ces anciens collaborateurs du chef de l'Etat. Pour cela, des éléments de l'audition des prévenus étaient distribués à la presse. Abah Abah était conforté dans son image de fripouille de la dernière espèce. Les photos de la perquisition qui a eu lieu à son domicile circulaient. Urbain Oluanguena Awono n'était pas mieux traité. Avec l'affaire Albatros, les prévenus ont apparemment pris leur destin en main.

Yves Michel Fotso n'a pas lésiné sur les moyens pour faire entendre sa part de vérité. L'enseignant d'université et politologue, Aboya Manassé n'a pas brillé par sa discrétion comme homme de main. Les canaux de la presse ont également été utilisés. Le Premier ministre Ephraïm Inoni n'a pas baissé les bras non plus. Aujourd'hui, les commanditaires de l'Opération Epervier sont en train de perdre la bataille de la communication. Ils se cachent mal derrière le principe du secret de l'instruction. Ils ont du mal à recevoir à la face l'effet boomerang d'une pratique qui les arrangeait jusqu'ici. Du coup, c'est le retour de certaines commodités de la période du parti unique. Comme du papier hygiénique après usage, les journalistes sont désormais voués aux gémonies. Leur professionnalisme est remis en cause. Leurs publications sont réduites à de feuilles de chou. Est-ce tout simplement parce que la responsabilité du délégué général à la sûreté nationale, dans la surfacturation des avions destinés au transport du chef de l'Etat, avait été évoquée par certains médias. La suspicion s'est installée entre Amadou Ali et Edgar Alain Mebe Ngo'o. Le second n'oublie pas que son nom se trouve également sur les listes du Minjustice. Et ce n'est pas en mettant le téléphone des journalistes sur écoute, comme il se murmure, qu'ils parviendront à réajuster le mécanisme ainsi débridé.

J.-B. Talla

Incohérences dans les affaires

Le déroulement de l'Opération Epervier laisse la porte ouverte à des fuites.

« J'ai l'honneur de porter à votre haute connaissance que dans le cadre de l'affaire des Programmes Sida-paludisme-tuberculose, les nommés Oluanguena Awono Urbain, Okalla Abodo Raphaël, Fezeu Maurice et Wang Hubert ont été interpellés le 31 mars 2008. Informés du motif de leur interpellation, ils ont été gardés à vue à la direction de la police judiciaire à Yaoundé. Dame Hia Rose, coordonnatrice du groupe provincial du sida pour le Sud-Ouest à Buéa a été interpellé par la division provinciale de la police judiciaire de cette province pour être transféré à Yaoundé. » C'est par ces termes que la note du vice-Premier ministre, ministre de la Justice, Amadou Ali, informe, le 3 avril 2008, le secrétaire général de la présidence de la République de l'arrestation effective de deux ex-ministres et de leurs collaborateurs. Avec des détails, Amadou Ali explique comment, l'ex-ministre de la Santé publique

a nié en bloc les faits qui lui étaient reprochés. De même, selon le Minjustice, dès les premières auditions, Polycarpe Abah Abah a nié les faits "prétendant le caractère lointain" de ceux-ci, reconnaissant toutefois avoir signé un protocole avec le Crédit Foncier. Cette correspondance du vice-Premier ministre prouve tout simplement que celui-ci a accès au dossier de l'instruction.

Pourtant selon l'article 102 (1), du nouveau Code de procédure pénale, "La procédure durant l'enquête de police judiciaire est secrète. Toutefois, le secret de l'enquête n'est pas opposable au ministère public." Ainsi, toute personne qui concourt à la procédure d'enquête est tenue par le secret professionnel, sous peine de sanctions prévues par le Code pénal. Toutefois, les officiers de police judiciaire peuvent, après avis du procureur de la République, publier des documents et communiqués relatifs à certaines affaires

dont ils sont saisis. Ces communiqués et documents publiés par la police judiciaire doivent être diffusés sans commentaires par les organes de presse, sous peine des sanctions prévues par le Code pénal. Autant constater que jusqu'ici, aucune action n'a été engagée dans ce sens, dans le cadre de l'opération Epervier. Comment expliquer les nombreuses fuites qui jalonnent les différentes affaires.

PANEL

L'article 89 (1) du nouveau Code de procédure pénale oblige l'officier de police judiciaire "d'informer sans délai le procureur de la République dont il a connaissance." Dès la clôture de l'enquête, il doit lui faire parvenir directement l'original et une copie des procès verbaux qu'il a dressés, ainsi que tous les autres documents y relatifs. Dans la plupart des affaires dont il est question dans le cadre de l'opération Epervier, il ne s'agit que des opérations des

enquêtes qui ne sont pas encore closes.

Certaines sources introduites à la Police judiciaire disent que des rapports sont adressés de manière permanente à la présidence de la République, au vice-Premier ministre en charge de la Justice et au délégué général à la sûreté nationale, sur l'évolution des affaires de l'Opération Epervier. D'autres sources parlent d'un panel d'experts qui penchent quotidiennement sur l'évolution des différentes affaires. C'est dire que la fourchette des intervenants dans les affaires de l'Opération Epervier est trop grande pour ne pas laisser passer les fuites. Amadou Ali et Edgar Alain Mebe Ngo'o sont interpellés. Qu'est-ce qui explique que ces deux là aient accès aux opérations des enquêtes ?

D.A.E

TRAVAIL Les négriers des temps modernes

Le travail au noir semble devenir la norme au Cameroun. Plusieurs personnes sont ainsi employées dans les ménages, dans les rues ou tout simplement recrutées par des entreprises au mépris de la réglementation en vigueur. Pire, cette catégorie de personne n'est pas affiliée à la Caisse nationale de prévoyance sociale et ne bénéficie pas par le fait même de la sécurité sociale. Pourtant, ils travaillent et touchent un salaire plus ou moins régulièrement. Plus de 90% de la population active travaille ainsi au noir. Dans son récent ouvrage, Louis Paul Motazé, ancien directeur général de la Cnps, indique que 82,5%, soit environ 4 millions d'employés du secteur privé ne jouissent pas de la sécurité sociale au Cameroun.

Les employeurs multiplient des astuces pour contourner la réglementation : interminables engagements à l'essai, contrat renouvelable après chaque année, recrutement comme temporaire, non versement des cotisations sociales pourtant retenues, etc. Une bonne partie des travailleurs exercent dans les ménages comme boys, gardiens, ménagères, berceurs, etc. Ils n'ont aucun contrat de travail écrit et reçoivent leurs salaires directement des mains du patron, le plus souvent sans fiche d'émargement. Les indemnités pour cause de maladie ne font pas partie de ce monde. Les employés ne bénéficient d'aucune compensation pour accident de travail. La rémunération unilatéralement fixée par l'employeur est largement en deçà du salaire minimum interprofessionnel garanti. On aurait tort de croire que cette pratique est le propre du secteur privé. Avec le phénomène des temporaires qui s'est développé dans les départements ministériels, l'État favorise le travail au noir. Dans l'enseignement, les instituteurs vacataires des établissements publics sont payés pour la plupart par les associations des parents d'élèves. Dans les hôpitaux on trouve facilement des infirmiers bénévoles qui ne sont pas connus dans le fichier de l'État. Le journal *Germinal* fait une incursion dans un monde secret ou le silence et la souffrance vont de pair.



Le sang des pauvres

La crise économique aidant, le travailleur est devenu fragile. A la merci de tous les prédateurs, sous le regard impassible d'un Etat affaibli et complaisant.

Travailler au Cameroun de nos jours, apparaît comme un véritable privilège. Tellement le chômage est rampant, malgré la querelle des chiffres. Pour l'Ins (Institut National de Statistique) de Yaoundé, le taux de chômage chez nous oscille entre 10 et 30%. L'Union générale des travailleurs du Cameroun (Ugtc, une centrale syndicale, Ndlr) le situe à près de 70%. Qu'importe la querelle, le chômage est une triste réalité chez nous. Après une gestion chaotique du pays, nos gouvernants se sont livrés pieds et mains liés à la "sagesse" de l'ogre du Fmi et de la Banque Mondiale; avec ses théories néolibérales "passe partout". Les fameux Pas (Programme d'ajustement structurels) n'ont engendré que privatisations, licenciements, fermetures d'entreprises, baisse de salaire. Et au bout du compte la précarité.

L'Etat s'est désengagé de l'essentiel des secteurs productifs, selon les dogmes des théologiens de Breton Woods. Dans le monde du travail, cela s'est traduit par ce qu'on a pudiquement appelé "la flexibilité du travail". Un véritable dumping social que le travailleur allait payer très chèrement. Conséquence, en 1992, le ministre Jean Baptiste Bokam en charge du portefeuille de Travail, illuminé par le Fmi et la Banque Mondiale "révolutionne" le Code du travail. Désormais, pour leur malheur, les travailleurs devraient négocier les conditions de leur

recrutement; avec les employeurs. Une situation favorable aux travailleurs, eu égard au contexte de chômage généralisé. Dans un environnement ou la demande d'emplois est de loin supérieure à l'offre, le rapport de force est plus que favorable au patronat. En conséquence, on assiste à des incongruités dans lesquelles deux cadres recrutés le même jour, issus d'une même école de formation et nantis du même diplôme, ont un traitement salarial différent au nom de la fameuse "flexibilité du travail".

NATIONALISME

Du coup la protection du travailleur s'est fragilisée. Si le

délégué du personnel est reconnu par la législation du travail, tel n'est pas le cas du délégué syndical. Celui-ci est plutôt honni.

Malheureusement, le délégué du personnel est très souvent de connivence avec le patron au détriment des intérêts de ses collègues qu'il est supposé défendre. Les délégués des personnels indépendants sont le plus souvent victimes des foudres du patronat, malgré la protection de la loi. A la Sic (Société immobilière du Cameroun), des délégués du personnel furent ainsi abusivement licenciés par Gilles Roger Belinga (le Dg d'alors) avant d'être réhabilités par son successeur. A la Camrail, Benoît

Essiga et sa femme furent même abusivement licenciés et poursuivis en justice sous de fallacieux prétextes de sabotage de la voie ferrée. Les exemples sont nombreux.

Et que dire de l'inspecteur du travail ? C'est un personnage très mal vu des travailleurs. Dans notre contexte, la corruption aidant, c'est un allié du patronat. Il a vite fait de dévoyer sa mission en se spécialisant dans l'établissement de faux actes de conciliation entre employés et employeurs. La multiplication des centrales syndicales, souvent avec le concours des autorités, contribue aussi à la fragilisation du travailleur. Unis, les travailleurs sont en mesure de constituer un rapport de force de poids, susceptible d'ébranler l'insolence du patronat. Et par ricochet d'assurer une meilleure protection du travailleur. Unis, soudé malgré quelques voix dissonantes - vite désavouées - les conducteurs de taxi ont montré leur véritable force de frappe en février dernier. Une raison supplémentaire pour le pouvoir de redouter un mouvement syndical fort. Historiquement, le nationalisme camerounais est fille du mouvement syndical. C'est à partir du syndicat du rail que le nationaliste Ruben Um Nyobé rallia assez de sympathisants pour lancer l'Upc. Les caciques d'une autre époque, encore aux affaires ne l'ont jamais oublié.

JUNIOR ETIENNE LANTIER

Le droit du travail

Article 2 - (1) Le droit au travail est reconnu à chaque citoyen comme un droit fondamental. L'Etat doit tout mettre en œuvre pour l'aider à trouver un emploi et à le conserver lorsqu'il l'a obtenu.
(2) Le travail est un devoir national pour tout citoyen adulte et valide.
(3) Le travail forcé ou obligatoire est interdit.
(4) On entend par travail forcé ou obligatoire tout travail ou service, exigé d'un individu sous la menace d'une peine quelconque et pour lequel ledit individu ne s'est pas offert de son plein gré.
(5) Toutefois, le terme "travail forcé ou obligatoire" ne comprend pas :
a) Tout travail ou service exigé en vertu des lois et règlements sur le service militaire et affecté à des travaux de caractère purement militaire ;
b) Tout travail ou service d'intérêt général faisant partie des obligations civiques des citoyens, telles qu'elles sont définies par les lois et les règlements ;
c) Tout travail ou service exigé d'un individu comme conséquence d'une condamnation prononcée par décision judiciaire ;
d) Tout travail ou service exigé dans les cas de force majeure, notamment dans les cas de guerre, de sinistres ou menace de sinistres tels qu'incendies, inondations, épidémies et épizooties violentes, invasions d'animaux, d'insectes ou de parasites végétaux nuisibles et, en général, toutes circonstances mettant en danger ou risquant de mettre en danger la vie ou les conditions normales d'existence de l'ensemble ou d'une partie de la population.

Source, Paul Gérard Pougué, Code du travail camerounais annoté, Ydé, PUA, 1997.

LES HOMMES
DE L'ALOI

Les huissiers de justice sont pour certains en attente de la fameuse charge que doit leur procurer l'Etat, gage de l'exercice de leur profession depuis 15 ans. Tout commence après l'obtention d'une licence en droit, diplôme requis pour présenter l'examen d'admission au stage d'huissier de justice qui dure deux ans. A l'issue de ce stage, un autre examen de sortie est prévu. En cas de succès, le stagiaire a le titre d'huissier de justice. Seulement, il ne pourra exercer que lorsque l'Etat consent à lui attribuer une charge. Il y a bien longtemps, cette période n'excédait pas deux ans. Depuis le début des années 90, marquées par la redoutable crise multiforme que traverse le Cameroun, les jeunes concitoyens qui ont décidé d'embrasser la carrière d'huissier de justice vivent dans la galère. Non seulement les charges sont difficilement attribuées par l'Etat, mais encore, quand elles le sont, c'est toujours, selon des sources dignes de foi de manière à la fois sélective et controversée. Il y a parmi les huissiers en attente de charge, certains qui attendent des charges depuis 13 ans. D'autres parce que parrainés par des hautes personnalités de la République, n'attendent même pas un an pour avoir une charge. La situation est d'autant plus déplorable que selon la loi organisant la profession, les huissiers de justice en attente de charge, compte tenu du fait qu'ils peuvent être utilisés à tout moment par l'Etat du Cameroun, n'ont aucun droit d'exercer une autre profession quelle qu'elle soit. Beaucoup sont ainsi morts de misère quand ils n'ont tout simplement pas jeté l'éponge pour aller travailler ailleurs, loin des arcanes du métier pour lequel ils ont été formés. Les huissiers partagent cette précarité avec les avocats stagiaires. Dans le monde des avocats, les stagiaires sont souvent les laisser pour compte. Pour certains de leurs parrains, ils sont là pour apprendre et ne méritent pas, de ce fait, une rétribution parce qu'ils n'ont pas de statut. Le stage se transforme pour beaucoup en un véritable calvaire. Le parrain menace à tout moment de ne jamais signer la lettre de parrainage. Le stagiaire est obligé de se taire et de travailler. Y.E.

Le marché noir des temporaires

Sollicités pour renforcer le déficit en personnels de la Fonction publique, les conditions d'exercice des temporaires demeurent précaires.

Estimé à 17.367 par le ministère de la Fonction publique en décembre 2007, ce qu'il convient d'appeler le "cas des temporaires" donne du tourment au gouvernement qui a toujours pris un malin plaisir à jouer à cache-cache avec cette catégorie sociale qui ne demande qu'à être reconnu et doté d'un statut légal, défini et respecté. Et, jusqu'au 7 mars 2008, date de la signature des fameuses dispositions spéciales du président Paul Biya contre la vie chère, Emmanuel Bondé, ministre de la Fonction publique disait ne savoir si "on peut être fondé à les licencier tous, on peut proposer de les recruter tous".

Si la réalité veut que les temporaires soient gênants, il s'agit d'un mal nécessaire pour l'Etat. Ils sont la cheville ouvrière de l'administration camerounaise. Que se soit dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'administration et particulièrement du ministère des Finances, se sont eux qui assurent les services. Une présence, massive dans la santé avec les infirmiers, le corps des greffes, les contrôleurs de la documentation, les adjoints d'administration et les agents du commerce, s'explique par le gel des recrutements à la Fonction publique. Pourtant l'Etat tarde à les gratifier.

"15 ans de service toujours temporaire..." "Pouvait-on lire en gros caractère, sur le portail vert de l'Hôpital central



Seul moyen pour se faire comprendre: la grève

de Yaoundé, pendant la grève du corps médico-sanitaire le 9 juillet 2007. Parmi les grévistes on identifiait les personnels recrutés par le ministère de la Santé publique sur fonds Ppte et les temporaires directement embauchés par l'établissement hospitalier, pour faire face au déficit d'infirmiers. Un déficit important puisque le développement des infrastructures sanitaires et l'accroissement de la population ne s'est pas accompagné du recrutement des agents de santé.

PRÉOCCUPATION

Dans les hôpitaux où on estime à 30.000 personnes, le déficit qu'il faut couvrir pour un fonctionnement optimal du système de santé. Entre temps, des d'infirmiers bénévoles exercent jour et nuit dans les centres de santé urbains et ruraux. Ils travaillent aux côtés de fonctionnaires et autres agents de l'Etat sans pourtant être reconnus par leur

employeur, l'Etat. Rémunérés entre 30 et 50.000 FCfa, ils représentent plus 50% des personnels de santé des hôpitaux publics.

Pendant tout ce temps, rien n'est fait pour régulariser leur situation et leur donner un statut définitif. Pour les garder dans cette sous condition, l'Etat multiplie les stratégies : interminables engagements à l'essai, contrat renouvelable après chaque année, recrutement comme temporaire. A l'Education de base, le spectacle est pitoyable. Les instituteurs vacataires et les enseignants payés par les Associations des parents d'élèves (Ape) avant toute contractualisation dans la fonction publique. Un engagement exigé aux maîtres par certains inspecteurs de l'Education. Du coup, certains enseignants des régions pauvres, comme ceux de la partie septentrionale du pays, se retrouvent avec moins de 5.000 FCfa par mois sans

compter les arriérés. A ce rythme, le maître ne peut que survivre.

En effet, rien que cette année, quelques ministères ont évalué leur déficit en personnels : Minedub avec 20.000 personnels parmi lesquels les instituteurs vacataires, le Minsanté (3550), la Justice (1534), l'Agriculture (1385), l'Emploi et la Formation professionnelle (1299), Transports (70), Fonction publique (596), Tourisme (157), Eau et de l'Energie (300), Forêt et de la Faune (750), Petites et moyennes entreprises (81)... Des personnels qui devront être recrutés afin de pallier au manque de personnel constaté dans la majorité des ministères. Et, même s'il reste le gros problème, la préoccupation majeure de ces employés demeure les rudes conditions de vie et de travail, leur recensement et l'application du barème de rémunération des temporaires en vigueur.

"Dans presque tous les ministères, nous sommes confrontés à plusieurs mois d'arriérés de salaire" témoigne un employé du Minesup. La finalisation de la procédure de recensement et la contractualisation des agents temporaires annoncées par le président de la République demeurent une aubaine pour ces nombreux jeunes en quête d'avenir et de sécurité financière et sociale.

JEAN PIERRE HACHIDA

"Les pauvres ne doivent pas vivre"

Le témoignage poignant d'un employé du groupe sud-africain Securitor 4 Group lève un pan de voile sur la traite des travailleurs dans cette multinationale. L'identité de l'intéressé a été volontairement masquée. Temoignage.

Depuis plusieurs années, je travaille au groupe sud-africain Securitor 4 Group précédemment Wukenhut. Je n'y suis pas allé de gaité de cœur. Les circonstances de la vie m'y ont forcé. Autant faire quelque chose que de moisir au quartier et dépendre des parents alors qu'on est majeur. Au départ j'avais un salaire de 60 000 FCfa. Mais au fil des mois, il a varié selon une logique qui m'échappe: 50 000 FCfa, 40 000 FCfa et même moins. Dans notre entreprise la maladie ressemble à un délit qu'il faut punir. Nous n'avons pas droit d'être malades. Si c'est le cas, nous sommes financièrement pénalisés. Certains de mes camarades, -les plus chanceux- ce sont souvent retrouvés avec 15 000 FCfa de salaire voire même 10 000 FCfa. Tout simplement parce qu'ils ont été malades et qu'ils se faisaient traiter. Certains camarades, ont même été menacés de licenciement parce que leur convalescence mettait plus de temps que prévu.

De même, nous bénéficions théoriquement des congés. En réalité, tout est fait pour nous décourager de prendre les congés. Je le dis parce qu'au retour des congés le salaire est amputé. Il devient difficile avec un salaire qui tourne en moyenne autour de 35 000 FCfa, si je considère les coupes intempestives, de faire des prévisions. Le stress est permanent. Nous avons beau nous plaindre, cela ne change rien à l'affaire. Nos délégués du personnel ne sont d'aucune utilité. Ils reconnaissent seulement notre utilité pendant les élections. Pire, ils travaillent plutôt pour les intérêts du patron. La seule solution pour nous est la démission. Même les inspecteurs du travail observent avec complaisance sans se prononcer. L'an dernier, les plus courageux ont organisé une grève à Douala pour revendiquer nos droits légitimes. Je partageais entièrement leurs revendications, mais je ne pouvais pas m'afficher de peur de perdre ce semblant d'emploi des-

clave à défaut de mieux.

BANDITS

Wukenhut qui a été absorbé par notre nouvel employeur Securitor 4 Group devait nous payer nos droits comme l'exige la loi. Rien n'a été fait alors que les autorités promettaient de calmer la crise et de veiller à nos droits. Mes collègues qui menaient la grève, ont plutôt eu droit à la violente répression de la police à Douala. Néanmoins, cette révolte a eu un effet bénéfique. Beaucoup de nos clients ont commencé à se préoccuper de nos conditions de travail. Ils s'indignèrent. Aujourd'hui nous avons perdus de très gros clients suite à ce mouvement. Securitor 4 Group n'assure plus la sécurité à la Croix Rouge ou de Mtn. Après avoir rompu le contrat, Mtn a recruté certains de nos collègues qui ont aujourd'hui des situations enviables.

Pour un agent de sécurité, certaines compagnies versent à notre employeur une somme

pouvant aller au delà de 150 000 FCfa. En retour nous ne recevons que 35 000 FCfa en moyenne. C'est croire que l'argent est seulement bien entre les mains des patrons. L'employeur n'hésite pas à renvoyer actuellement de nombreux collègues, sous prétexte que nous avons perdus des contrats. Pourtant, nous continuons à assurer la sécurité des biens de plusieurs entreprises. Mal payés et démotivés, certains peuvent être à la merci de la corruption et même des propositions des bandits. Pour essayer de joindre les deux bouts, certains collègues sont condamnés à faire un autre métier le jour et travailler la nuit. Tout ceci au mépris de leur santé, en attendant la mort. Heureusement, je ne saurais m'éterniser dans cette misère. Je suis là pour quelques mois encore. Mais j'ai appris à comprendre notre société. Les pauvres ne doivent pas vivre."

Propos recueillis par :

JUNIOR ETIENNE LANTIER

L'Expression des employés démunis

Pour satisfaire les clients, Express Union développe des stratégies de rentabilité au mépris des conditions de travail des employés.

Tous les Camerounais le savent et les multiples distinctions reçues par le N°1 du transfert d'argent au Cameroun font d'Express Union, le leader. Une place en réalité arrachée dans le monde de la microfinance et du transfert d'argent au mépris des conditions minimales de travail des employés dans près de 170 agences qui comptent les dix provinces. "Les conditions de travail sont pitoyables et le salaire est ridicule, j'ai honte de vous le dire" déplore une ex-employée de l'agence de l'Avenue des banques de Garoua, licenciée abusivement, en novembre 2006.

Devant l'agence d'Express union de Ngoa-Ekelle, les employés sont postés depuis 7 heures. Ici comme dans toutes les agences du pays, les 1.000 employés de la boîte n'ont aucune excuse de retard : à 7 heures 30, les premiers clients doivent être servis. "Un dévouement qui s'apparente à l'esclavage" dénonce Sanda, renvoyé pour s'être absenté de son lieu de service alors qu'il avait demandé une permission qu'on lui avait "administrativement" refusée. Aussi, en réponse au besoin des populations d'une structure

capable de répondre à leurs attentes en terme de sécurité, de manière expresse, à tout moment et en préservant la confidentialité des opérations, Express union observe des dérogations spéciales à la veille de certains grands moments. Les guichets sont ouverts les jours fériés et les samedis. D'autres guichets sont même ouverts les dimanches de 8 heures à 15 heures. Par le "Guichet de dimanche" qui assure le "service de permanence", des agences fonctionnent 7 jours sur 7. Et même, l'ouverture des "Guichets de nuit" est loin d'améliorer les conditions déjà précaires des employés. "Pour gravir les échelons, il faut être exclusivement originaire d'une certaine région" confie un employé de l'agence de la Montée Anne Rouge. "La direction peut vous affecter là où elle veut et on se fiche de savoir votre situation matrimoniale. Vous avez l'obligation d'être dans votre lieu de travail 48 heures après votre affectation et ce, même si c'est à Makary", renchérit un autre stagiaire.

Comme lui, de nombreux jeunes Camerounais, issus des grandes écoles et universités, accourent, croyant faire carrière dans une institution fondée sur les valeurs du commerce africain. "On se moque de ce que vous avez une maîtrise en sciences économiques ou un master en management, vous devez travailler et on vous recrute en dessous de vos qualifications réelles" tente d'expliquer un spécialiste du développement de la microfinance qui indique que c'est en réalité une pratique courante dans l'univers florissant de la micro-finance au Cameroun.

"Nous assurons les permanences sans en réalité bénéficier de la paie des heures supplémentaires" explique B. Pour la clientèle, les employés n'ont pas d'heure de repos. "On travaille toute la

journée et la pause n'existe pas en réalité car nous sommes obligés de travailler toute la journée" explique un stagiaire qui essaie de se justifier après les lamentations et les insultes qui fusent des nombreux étudiants venus percevoir leur mandat en ce début du mois de juin. Sur les feuilles à suggestions, on peut lire les doléances des clients "recruter plus d'employés", "service trop lent" ou "y'a pas de clim"... Des insultes des clients qui s'ajoutent au mépris des promoteurs envers les employés. "Ce n'est jamais notre faute si le service est lent. Les machines sont constamment en pannes, le réseau n'est toujours pas bon, le personnel manque par rapport à la demande dans certaines agences" indique une caissière. Un cadre de travail stressant et aliénant qui est loin d'être un lieu où il fait bon de bâtir une carrière professionnelle.

JEAN PIERRE HACHDA

Pays	Côte d'Ivoire	Sénégal	Gabon	Cameroun	Niger	France
Smig en F Cfa	37 607	47 700	80 000	23 814	18 880	600 000

Tableau comparatif des Smig appliqué dans certains pays d'Afrique et en France

Misères des petits métiers

Bensikineurs et callboxeurs sont unis dans la galère.

Véritable phénomène de société, les taxis à deux roues sont devenus en quelques années le moyen de transport privilégié des habitants des villes du Cameroun. Dans certains cas, ils ont éclipsé de la circulation les taxis traditionnels. Le parc des mototaxis à Douala est passé du simple au quintuple en l'espace de six ans. Le syndicat national des exploitants de taxis du Cameroun dénombre officiellement 342 motos taxis, en réalité elles sont plus du double en circulation. Les motos taxis sont partout et conduisent chaque passager

à la destination de son choix, au seuil de sa porte et à un prix relativement bas. Les habitants de Douala et d'ailleurs ont quasiment succombé à ce mode de transport pratique et pas cher. Un engouement qui ne va pas sans risque. Car du fait des "bend-skin", les accidents de circulation sont en hausse. Plus de 30 % dans le périmètre urbain de Douala, selon la brigade des accidents du commissariat central. Ces motocyclistes sèment la mort à presque tous les carrefours. Et pour cause, ils sont pressés, les yeux plus tournés vers la montre que

sur la route.

"Mus par l'appât du gain, ils n'ont qu'une obsession, gagner toujours plus", s'énerve un chauffeur de taxi traditionnel. La majorité de ces motocyclistes ne sont pas propriétaires des engins qu'ils conduisent. Ils les louent entre 2 000 et 4 000 FCfa par jour, selon l'état de la moto. "Pour survivre, nous sommes obligés de travailler vite pour pouvoir disposer à la fin de la journée d'une recette supérieure à celle que nous imposent les propriétaires des motos", affirme un conducteur de "bend-skin". Un mode de fonctionnement qui n'est pas sans risques. Les accidents causés par les "bend-skin" sont si récurrents que le pavillon des urgences de l'hôpital Laquintinie de Douala a été débaptisé. Depuis six ans, tout le monde l'appelle le "pavillon bend-skin". Il accueille majoritairement les victimes des accidents des mototaxis. Des accidents, très souvent mortels, qui pour l'heure ne semblent pas préoccuper les autorités camerounaises conscientes de ce qu'elles ne peuvent offrir à tous ces jeunes des emplois plus décentes. Les Camerounais sont obligés de faire preuve d'imagination pour échapper à la galère.

protégés par un parasol, ceux ou celles qui ont été baptisés "Call boxeurs ou call boxeuses" cherchent leur pitance sous le soleil et la pluie. Il s'agit en fait des jeunes femmes et hommes dont la survie dépend du "call box", une activité qui consiste à vendre les services d'appels téléphoniques et les crédits de communication. Le processus utilisé pour passer des coups de fils dans un call box est simple. Il suffit de payer une somme de 75 ou de 150 FCfa selon les quartiers et les endroits, pour bénéficier d'une conversation téléphonique comprise entre 0 à 58 secondes. Un tarif est également prévu pour ceux qui préfèrent avoir une conversation de 30 secondes. Dans ce cas, c'est 75 FCfa. Leurs services ne s'arrêtent cependant pas à cela. Ils vendent des cartes de communications et parfois des abonnements.

Dans ce métier informel, les risques sont grands, mais faute de mieux, de jeunes gens préfèrent s'installer aux abords des routes et braver les intempéries toute la journée. Les bénéfices journaliers selon quelques uns vont de 2000 à 6000 FCfa par jour. Dont une moyenne de 35 000 FCfa par mois. Difficile de survivre lorsqu'on n'est pas son propre patron.

YVANNA CLAIRE OWONA

LEURRE DU SALAIRE MINIMUM

Avec le gel des recrutements dans la fonction publique et la professionnalisation des emplois au Cameroun, on assiste ces dernières années au développement du secteur informel avec la création des dizaines de milliers de petits emplois. Aussi, la modernisation du genre des vies a également favorisé l'explosion des emplois domestiques comme gardien, baby-sitter, ménagère, nounou, bonne, boy, berceuse etc. Bien évidemment, ces emplois ne s'accompagnent pas de la signature d'un contrat de travail entre l'employeur et l'employé. Le premier reçoit directement son salaire des mains de son patron.

D'où la source de déboires que connaissent les employés de ce secteur toutes les fins de mois. Ici, on n'a pas besoin de feuille de paie et les retenues sur salaire sont fréquentes pour des "bévues" commises par les employés. Un verre cassé, un linge mal repassé, un morceau de poisson mangé ou un retard de cinq minutes constaté, l'employé le paie directement sur son salaire. Négocié déjà très bas, le salaire devient encore plus maigre, en deçà du salaire minimum interprofessionnel garanti (Smig). Un salaire minimum qui s'élève à 23.500 FCfa au Cameroun. Une somme que n'arrive pas à percevoir 70% des travailleurs qui se battent pour assurer les besoins fondamentaux.

Condamnés à nourrir leur famille, ils se taisent sur les injustices commises à leur égard de peur de représailles, de licenciement, de chantage et de harcèlement. En effet, citant le rapport de l'Institut national de la statistique 2005, le taux de chômage se situe autour de 17% de la population active au Cameroun. Et selon ledit rapport, 90% des travailleurs du Cameroun exercent dans le secteur informel dont 69,3% gagnent moins que le salaire minimum mensuel légal qui est de 23.500 francs Cfa. Un salaire insuffisant pour assumer le loyer, la nutrition, les déplacements, les charges d'électricité et d'eau courante, sans compter celles liées à la scolarisation ou aux soins médicaux. H.J.P

Insécurité des gardiens

Le sort des travailleurs du secteur du gardiennage est très peu enviable au Cameroun. Pis, travailler sans le matériel adéquat, face à des malfaiteurs de mieux en mieux armés, ne pas être déclaré à la Caisse nationale de prévoyance sociale, gagner une pitance (même irrégulièrement), et avoir sous sa responsabilité des chiens de garde régulièrement assurés alors qu'on ne jouit soi-même d'aucune sécurité, c'est là le lot des employés des sociétés de gardiennage camerounaises. De plus, soutient le Syndicat national des professionnels de la sécurité publique au Cameroun (Synaproscom), 95% des sociétés de gardiennage à travers le pays, soient 250 entités, fonctionnent dans l'illégalité.

Amers, les employés de ces sociétés ont souhaité rencontrer le ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Robert Nkili, afin d'obtenir de lui qu'il œuvre dans l'application de la convention collective de ce secteur. Signée en décembre 2006, cette convention collective avait pour but d'instaurer un cadre juridique dans la profession, garantissant ainsi de meilleures conditions de travail à ses travailleurs. Un responsable de ce ministère leur a expliqué que cette convention doit être signée par la majorité des sociétés concernées. Pourtant, la majorité des sociétés exercent sans agrément, donc dans l'illégalité, et à ce titre, ne peuvent pas signer ce document officiel. C'est dire que l'insécurité salariale a de beaux jours devant elle.

INTEMPÉRIES

Assis devant une table et

L'arroseur arrosé

Les journaux camerounais y compris le très officiel Cameroon Tribune, accusent des retards de salaire. Les mois des journalistes, pour ce qui est des salaires, sont devenus élastiques.

L'argent suffit pour monter, imprimer le journal et assurer les missions des directeurs de publication. Certains journalistes approchés, rapportent qu'ils ne savent même plus le jour de leur paie. Pis encore, dans les quotidiens considérés comme les leaders, pour ce qui est de la presse écrite, plusieurs canards accusent sous silence, plusieurs mois d'arriérés de salaire. Bien plus, dans certains périodiques on ne parle plus de salaire. Le traitement salarial est un sujet tabou. Il ne faut pas en parler. L'image de l'entreprise de presse peut en pâtir. Cette situation est encore plus critique dans les chaînes de télévision et radio locales. Certains journalistes, malgré les salaires très bas, finissent par atteindre huit à neuf mois sans leur dû. Une galère qui tranche net avec le train de vie princier des promoteurs desdits médias. Au nom de la crise de l'emploi ambiante, les recruteurs des médias tuent le génie en imposant des stages pré-emploi de deux à sept mois aux journalistes pourtant diplômés et qui au quotidien font leurs preuves.

Les négriers des temps modernes installés dans les salles de rédaction ont le même langage : "Vous n'avez pas convaincu pendant votre stage, on vous donne une dernière chance." C'est ainsi qu'advient, le prolongement du stage pour une période indéterminée. D'autres, plus cyniques, ne donnent aux stagiaires surexploités, qu'un peu d'argent de taxi. L'autre mesure d'intimidation consiste, après de longs mois de quarante jours sans un copeck, à faire circuler une folle rumeur dans la rédaction. "On va licencier sept journalistes. La décision est prise." Conséquences : les corvéables et malléables oublient leur dû,



et excellent dans l'intrigue. Pour le plaisir du promoteur dudit média qui sans, payer les salaires, croit avoir remobilisé son équipe.

NOSTALGIE

Aucune autorité en charge des questions de l'emploi n'a son mot à dire. Bien au contraire, depuis plusieurs années, Louis Paul Motazé, alors Dg de la Cnps, était devenu l'avocat des promoteurs des médias qui en retour ne donnaient que des nouvelles apologétiques sur sa gestion qu'on dit pourtant cahoteuse. Robert Nkili est également complice de cette situation qu'il vit depuis des années. "Son dialogue social" n'a pas de solution pour la précarité des journalistes régulièrement licenciés abusivement. Mais le Syndicat des journalistes du Cameroun n'arrêtera pas de prendre à témoin l'opinion internationale : "Au début du mois d'octobre 2005, des journalistes et autres employés de la radio Magic Fm à Yaoundé, ont ainsi été licen-

ciés abusivement de cette chaîne. Il s'agit notamment de : Javis Nana, chef du desk international ; Daniel Yambena, responsable de l'unité de production ; Germain Fotié, directeur technique ; Fabrice Ondoa, webmaster ; et Bertrand Fotsing, chef du service technique." Le Snjc cite également ces pratiques au sein du groupe La Nouvelle Expression où Séverin Tchoukou est sans pitié pour ses employés limogés abusivement comme : "son directeur des études, du développement et des relations internationales et éditorialiste, Jean Marc Soboth ; du chef de la rubrique économique, Gilbert Tchomba... tandis que Henriette Ekwe, secrétaire générale et éditorialiste, a été limogée. Cela a été le cas avant elle de Thomas Eyoum'a Ntoh, Georges Anicet Dougueli, etc."

Souvent, ces journalistes sont traités comme des gueux, interdiction d'accès dans leur salle de rédaction comme l'a relevé le Snjc en 2006 : "Il est à rappeler qu'une situation similaire, en pire, persiste à Radio Nostalgie à Douala -dirigée par Lionel Fofé, fils de l'ancien ministre. Depuis le mois de juin dernier, le directeur des programmes, Pierre Alexandre Bougha ; le rédacteur en chef et responsable d'antenne, Paul Mahel Mahel ; son adjointe, Katia Tsala Essomba ; le responsable informatique, Patrick Emeessi ; et le responsable de la production, Antoine Ekwala, se sont vus interdire l'accès de la radio." Quand on sait que ce sont les médias qui dénoncent les travers de la société, il serait juste de dire aux hommes de médias de commencer à balayer devant leur propre cour.

YVAN EYANGO

EXPLOITATION À LA CARTE

Afriland first bank ne brille pas par son exemplarité dans le traitement des employés.

On croirait lire un compte de féé lorsqu'on parcourt l'ouvrage de Jean Pierre Bernard Mbiaga : *Esclavagisme et capitalisme au Cameroun en 2007. Cas de Afriland first bank*. Même si les propos orduriers et injurieux peuvent affaiblir son argumentation quant à la situation des travailleurs à Afriland first bank, il reste que certains faits présentés, notamment le traitement salarial et les conditions des travailleurs dans cet établissement bancaire ne laissent pas le lecteur indifférent. Cette description prouve à suffisance que même dans les entreprises aux atours attrayants, les employés ne sont pas à l'abri des surprises désagréables et doivent se battre bec et ongles et subir un traitement à la limite de l'inhumanité pour avoir de quoi nourrir leur famille. Ce témoignage montre aussi que même dans les structures à la renommée établie, les responsables, sans scrupules, violent allègrement et impunément certaines dispositions législatives, l'essentiel étant de tirer une plus value suffisamment élevée. Mbiaga témoigne : "Je suis arrivé à Afriland first bank en juillet 2003 avec plus de 10 ans d'expérience dans le secteur bancaire. Mais le milliardaire n'a pas ratifié la convention collective des banques qui demande que les anciens banquiers qui changent de banque gardent leur ancienneté. Dans sa banque, tout le monde est débutant car c'est chez lui que tout le monde apprend à connaître ce que c'est que le chèque ou le mot virement et crédit. J'ai fait 8 mois en travaillant les samedis pour un salaire mensuel de 125 000 Frs Cfa (cent vingt et cinq mille francs CFA). Par la suite je suis passé en spécialisation et mon salaire est passé de 125 000 frs à 175 000frs pendant 4 mois. J'ai soutenu en 12 mois 2 rapports de stage puisque la demande d'emploi est convertie en demande de stage. Après ma confirmation, je me suis retrouvé avec un salaire net de 244 000 frs dans lequel on pouvait lire 23200frs d'indemnité de logement avant impôts et 12500frs d'indemnité de transport avant impôts. Moins que le salaire que j'avais au Crédit agricole en 1990 lorsque j'étais à mes débuts avec un Bts en comptabilité." Il n'y a pas meilleur exemple pour illustrer une violation flagrante de certaines dispositions pertinentes du Code du travail Camerounais. Et dire que tout cela se déroule au nez et à la barbe du ministre du travail et de la sécurité sociale.

S.A.K

La face cachée des Ong

Certaines Organisations non gouvernementales sont aussi des négriers des temps modernes. Au grand dam des bailleurs de fonds qui avaient fondés beaucoup d'espoirs sur elles.

Face à la faillite des États en Afrique engendrée par une gestion patrimoniale et à l'emporte caisse des fonds destinés au développement par des dirigeants dont le principal souci est de s'éterniser au pouvoir, la communauté des bailleurs de fonds a, depuis plus d'une dizaine d'années, préféré se tourner vers les Organisations non gouvernementales (Ong). En se fondant sur la thèse dominante sur la scène internationale selon laquelle l'État devait se désengager sur le front des actions de développement, les bailleurs de fonds ont vulgarisé l'expression "moins d'État". Cela impliquait de laisser libre cours aux initiatives privées, ce qui, d'après leurs pronostics, favoriserait l'arrivée à bon port l'aide destinée aux populations et aux paysans. C'est ce qui a été qualifiée de "politique de l'aide ciblée".

La nouvelle politique de l'aide internationale ciblée a engendré une prolifération d'intermédiaires et la création des Ong et autres associations aux objectifs nobles mais au sein desquelles les pratiques sont peu orthodoxes. A peine une dizaine au début des années 90 et (presque) toutes étrangères, on dénombre aujourd'hui, au Cameroun, plusieurs

dizaines de milliers d'Ong, y compris les associations. Ces Ong ont des fonctions explicites (aide humaine, défense des droits de l'homme, petite irrigation) et des fonctions latentes (gestion des carrières, patriotisme institutionnel...).

L'engouement massif vers la création des Ong et autres associations cachent mal les intentions réelles de certains promoteurs dont l'unique souci semble n'être que le siphonage des fonds octroyés par des donateurs bienveillants. Il n'est plus étonnant de voir ces courtiers du développement appliquer la même logique de gestion que celle des administrations publiques. Ainsi le pillage de l'État inspire la gestion des crédits alloués aux Ong. Et dès que le "gombo" tombe, on pense d'abord à sa petite amie, à sa villa et à son compte bancaire, ensuite à la logistique du projet, au véhicule d'appui : une toyota Vx, aux frais d'installation et de mission. Et les "employés" dans tout cela?

LÉGISLATION

Ceux qui travaillent dans les Ong sont-ils véritablement des employés au sens de la loi n°92/007 du 14 août 1992 portant code du Travail, en vigueur au Cameroun ? Le doute est permis. Ils sont

généralement soit des bénévoles, soit recrutés en marge de la réglementation en vigueur et ne reçoivent que rarement leur maigre pitance leur permettant de tenir quatre à cinq jours au cours du mois. Dans notre contexte de marasme économique chronique, c'est à prendre ou à laisser. Cette pitance n'est d'ailleurs réévaluée que lorsque l'organisation obtient le financement d'un projet par un bailleur de fonds.

En somme, certains promoteurs d'Ong sont de véritables négriers des temps modernes. Et en matière de travail, aucune Ong ne respecte la législation en vigueur, notamment l'article 62 du code du travail camerounais qui non seulement parle du salaire minimum interprofessionnel garanti (Smig) mais dispose que (alinéa 2) "les catégories professionnelles et les salaires y afférents sont fixés par voie de négociation dans le cadre des conventions collectives ou des accords d'établissement prévus" à cet effet par la loi suscitée. C'est dire si au sein des Ong, la rémunération des employés ne devait jamais être fixée en deçà du seuil minimum qu'est le Smig. Mais sur le terrain, la réalité est autre. Le Cameroun, c'est la Cameroun.

J.-B. TALLA

PR JEAN-MARIE TCHAKOUA

Celui qui n'a pas d'emploi est en marge de la société

Enseignant, agrégé des facultés de droit, le Pr. Jean-Marie Tchakoua lève un pan de voile sur l'environnement du droit du travail au Cameroun en rapport avec le contexte social.

Germinal: Dans notre contexte, qui considère-t-on comme étant un travailleur au sens de la loi ?

Jean-Marie Tchakoua: Le travailleur est, au sens de l'article premier du Code du travail, toute personne qui s'est engagée à mettre son activité professionnelle, moyennant rémunération, sous la direction et l'autorité d'une autre personne, physique ou morale, appelée employeur.

Le travailleur et l'employeur sont liés par un contrat de travail, qui se caractérise par deux éléments qui ressortent de la définition ci-dessus : le lien de subordination et la rémunération.

Il faudrait retenir, plus concrètement, que dans le cadre de l'exécution du contrat de travail, l'employeur donne des ordres au travailleur ; et celui-ci est obligé de respecter ces ordres. Le travailleur qui ne respecte pas les ordres donnés par son employeur s'expose à la sanction disciplinaire que peut prendre ce dernier.

En contrepartie de la prestation de travail qu'il fournit, le travailleur a droit à une rémunération qui peut être versée périodiquement ou en fonction des tâches accomplies.

Il est important de noter que la loi ne considère pas comme "travailleurs" les fonctionnaires, qui exercent pourtant dans la subordination et perçoivent une rémunération. Ces derniers relèvent de la Fonction publique, régie par des règles assez différentes de celles qu'on a dans le secteur privé.

Il ne faut cependant pas penser qu'on peut dire, sans nuances, que le travailleur est celui qui sert dans le secteur privé et le fonctionnaire celui qui sert dans le secteur public. Cela n'est vrai qu'en partie. D'une part, vous trouvez dans le public ceux qu'on appelle les agents de l'Etat relevant du Code du travail, qui sont des travailleurs au sens du Code du travail. D'autre part, l'essentiel du personnel des entreprises publiques est constitué de travailleurs régis par le Code du travail.

L'engagement d'un travailleur à mettre son activité sous l'autorité d'un employeur moyennant une rémunération doit-il se faire nécessairement par un contrat de travail écrit ?

Le principe que pose la loi est clair : le contrat de travail peut prendre n'importe quelle forme. Plus précisément, il peut être écrit ou verbal. Mais c'est bien un principe qui admet des exceptions. Autrement dit, la loi exige parfois l'écrit, voire un visa de l'autorité sur le contrat de travail.

Du point de vue de l'analyse juridique, on peut comprendre que le législateur n'impose pas, en principe, la forme écrite pour le contrat de travail. Nous sommes dans un système juridique consensualiste, ce qui signifie que les contrats se forment par le seul échange des consentements entre les parties. Un célèbre auteur, Loysel, a dit qu' "On lie les bœufs par les cornes et les hommes par la parole". Vous avez donné votre parole, vous devez le tenir sans chercher de prétexte...

Du point de vue sociologique, on peut se demander quelle chance aurait-on eu de voir la règle atteindre son but si on avait imposé l'écrit pour la formation du contrat de travail. N'oublions pas que nous sommes dans une société de tradition orale, une société où beaucoup de travailleurs et employeurs sont

illettrés.

Dans notre environnement, on constate que la relation de travail entre un employé et un employeur - notamment pour ce qui est communément appelé petits métiers - n'est pas toujours matérialisée par un contrat de travail. A quels risques s'exposent les employés qui se trouvent dans cette situation ?

Lorsque le contrat de travail n'est pas écrit, il pose des problèmes de preuve. Ainsi, le travailleur peut, lorsqu'on le lui demande, en justice par exemple, ne pas être à mesure de prouver sa qualité de travailleur. C'est pourquoi lorsqu'il est possible d'avoir un écrit, il ne faudrait pas manquer cette occasion.

Et quand bien même la qualité de travailleur ne ferait pas de doute, d'autres difficultés pourraient se présenter. En l'absence d'écrit, on peut hésiter sur le montant du salaire convenu, le lieu de travail, l'ancienneté du travailleur etc. C'est vrai qu'à ce niveau, le risque pèse aussi sur l'employeur, car dans la discussion qui naît alors, le travailleur peut être plus convaincant que lui. Le juge pourrait même être plus disposé à écouter et suivre le travailleur, partie faible au contrat de travail. Et, au fond, dans bien des cas, c'est par la volonté de l'employeur qu'un contrat peut être verbal ou écrit. Le travailleur prend difficilement l'initiative de l'écrit. Trouver du travail est déjà pour lui quelque chose de fabuleux. Il pense qu'il n'a pas à se montrer plus exigeant.

Comment dans ces conditions, un employé n'ayant pas un contrat de travail écrit peut-il prouver l'existence d'une relation de travail avec son employeur en cas de litige ?

La preuve du contrat de travail peut être faite par tous les moyens, dont le témoignage. On peut faire témoigner ceux qu'on rencontre dans le cadre de son travail.

On n'oublie pas que même lorsque le contrat de travail est verbal, l'employeur peut rédiger des documents qui ne s'expliquent que par l'existence d'une relation de travail. Comment expliquer, autrement que par l'existence d'une relation de travail salariée, la délivrance au travailleur d'un bulletin de paie ? Une décision de mise en congé du travailleur ? Une demande d'explication ? Une sanction disciplinaire infligée au travailleur ?

En ce qui concerne les petits métiers, on constate que les salaires des employés sont en général en deçà du Smig et que ces employés sont généralement à la merci des employeurs. Le contexte de pauvreté généralisée peut-il expliquer l'acceptation de cette situation ?

Vous avez bien raison de faire un lien entre le contexte de pauvreté et l'acceptation de mauvaises conditions de travail et de rémunération. Je pense que c'est la peur de ne pouvoir assurer le minimum quotidien qui amène les travailleurs à tout accepter. Celui qui peut trouver ailleurs des moyens de subsistance n'acceptera jamais un travail qui n'est pas décent. Combien de Camerounais sont dans cette situation ? Très peu, puisque nous vivons presque tous dans une pauvreté très sévère.

Dans des pays où le chômeur touche une indemnité de chômage, il peut résister à ce qu'on pourrait appeler ici une proposition indé-



cente de travail, et compter sur cette indemnité pour vivre. Mais chez nous, une telle indemnité n'existe pas, et le travailleur accepte facilement une mauvaise offre parce qu'il se demande comment, autrement, il va survivre. Il se pose une question semblable lorsque, dans la relation de travail, il sait être exploité : comment survivre si je suis licencié ? Résultat : il ne prend l'initiative du procès, en général, que si le contrat de travail a pris fin et qu'il n'a plus rien à perdre. Si le travailleur hésitant consulte un proche, ce dernier lui conseille, en général, d'être réaliste... C'est dire que la société, elle-même, semble préparée à accepter cet état de choses. Ajoutez-y le fait que nous sommes dans un pays où on devient salarié de telle entreprise parce qu'on est recommandé par l'oncle, la tante, le père, le camarade politique, si ce dernier n'est par lui-même directeur de ladite entreprise. Dans ces conditions, vous ne pouvez pas compter sur le salarié pour prendre le risque d'empoisonner en quelque sorte les relations qui lui ont permis d'obtenir un emploi.

Précisons que tout ce qui est dit ici relève de l'ordre des explications, car l'exploitation du travail d'autrui ne peut se justifier, surtout lorsque dans le même temps, l'employeur gagne beaucoup d'argent. Le droit essaie tout de même de redresser ce qui peut encore l'être. Par exemple, le travailleur qui a accepté de se faire payer en deçà du minimum légal ou conventionnel peut, même à la fin de son contrat, obtenir du juge qu'on le rétablisse dans ses droits, sans qu'on puisse lui opposer son acceptation antérieure. Le droit montre ainsi une forme de refus de l'exploitation. C'est vrai qu'il faudrait aller plus loin, notamment en multipliant les occasions de contrôle du respect des lois et règlements en matière de travail. Une fois de plus, on peut ne pas le faire, parce les moyens font défaut. Encore la pauvreté ! C'est un cercle vicieux.

Que peuvent faire cette catégorie d'employés pour revendiquer leurs droits ?

Je pense que le travailleur doit faire un premier travail psychologique sur lui-même : se convaincre qu'il peut survivre hors de la relation de travail qu'il trouve insatisfaisante. J'ai souvent dit que le salarié n'est pas la seule issue; on peut être travailleur indépendant et gagner sa vie.

Ceci est en rapport avec la revendication des droits, car si vous redoutez le licenciement, vous vous tai-

sez à jamais, quel que soit ce que vous subissez dans la relation de travail.

Et si vous avez décidé d'agir, vous pouvez compter sur l'assistance d'un syndicat de travailleurs pour vous assister ou représenter en justice. En plus, la procédure est gratuite en ce sens qu'on ne timbre pas les pièces, on ne consigne rien, le travailleur bénéficie, de plein droit, de l'assistance judiciaire pour l'exécution des jugements et arrêts rendus à son profit.

En amont de la procédure judiciaire, le travailleur peut compter sur le délégué du personnel pour présenter ses réclamations à l'employeur. Il peut compter sur l'inspecteur du travail qu'il saisirait pour une tentative de conciliation. Ici également, tout est gratuit.

Quel rôle les syndicats professionnels peuvent-ils jouer dans la protection des droits des employés et la préservation de l'emploi ?

Cette question est liée à la précédente. En plus de l'aide qu'il peut apporter au travailleur en difficulté dans le cadre d'un procès, le syndicat participe à la sensibilisation et à la formation des travailleurs. Une fois de plus, le travailleur doit faire l'effort de participer à la vie syndicale, ce qui ne va pas de soi dans notre contexte.

On dit souvent que nos syndicats sont faibles. C'est peut-être vrai. Encore faut-il ajouter qu'ils resteront éternellement faibles si certains travailleurs pensent qu'ils ne doivent pas se syndiquer et n'attendent que les fruits du travail des autres. Comment un syndicat peut-il lutter pour la préservation de l'emploi et, en général, pour la défense des intérêts des travailleurs s'il ne réunit pas une masse critique de travailleurs ?

Le chômage constitue-t-il une menace pour la cohésion sociale ?

Il va de soi que celui qui n'a pas d'emploi se sent en marge de la société; il n'a aucune identité sociale, puisque nous sommes en général saisis par notre profession : chauffeur, enseignant, journaliste etc.

La société elle-même ne donne aucune considération à celui qui est au chômage. A partir de là, vous imaginez bien que la cohésion sociale est menacée par le chômage, puisqu'une catégorie est exclue. Plus loin, il faudrait craindre même pour la paix sociale, surtout si la catégorie exclue pense qu'elle mérite un traitement différent.

Propos recueillis par
J.-B. TALLA

Post scriptum

L'ETAT DE L'IMAGINATION

On nous vend du vent dès la crèche : "si tu travail pas bien tu auras pas un bon boulot." La réalité est loin d'être idyllique. Les entreprises et les particuliers multiplient les moyens pour pomper le sang des pauvres, les exploiter, écraser leur identité et les rendre dépendants de contrôles extérieurs. Les patrons cherchent à tirer la barre vers le bas et les employés vers le haut. C'est la loi du marché. Les Camerounais sont obligés malgré eux d'accepter un poste ou un travail sans en discuter les conditions. Au nom de la loi de l'offre et de la demande, le seul leit-motiv est de trouver un emploi. Il se développe ipso facto, les pauvres d'un nouveau type. Ils travaillent mais ne gagnent pas assez. Les familles sont les premières victimes, surtout si elles ont des enfants. Les femmes handicapées par des formations lacunaires et des discriminations salariales, sont deux fois plus nombreuses. L'Etat laisse faire. D'où l'urgence d'une régulation.

Aux Etats-Unis, des marchés déregulés effacent provisoirement le chômage, mais grossissent les rangs des working poor. L'intervention de l'Etat bien connue dans les pays scandinaves, via le service public qui remplace les initiatives privées déficitaires, implique des recettes fiscales importantes. Les défauts de ces orientations majeures, quelque peu univoques et rigides, appellent des approches plus pragmatiques, à l'image de mesures plus souples et composites relevant du marché du travail (salaires minimums légaux, de la politique familiale, allocations et subsides, ou de la fiscalité, impôts négatifs).

En Suisse, l'aide sociale héritée des Trente glorieuses est désormais démodée. Imaginée pour des travailleurs, chefs de famille, tombés en disgrâce pendant quelque temps en raison d'une maladie ou d'un accident, elle était le dernier rempart face à des défaillances plutôt rares. Le traitement du problème des working poor passe par la mise en place d'instruments à larges effets, qui soient à même de garantir une forte cohésion sociale, sans pour autant limiter le potentiel de création d'emplois peu qualifiés. En un mot, une meilleure distribution des fruits de la croissance.

Jean-Bosco Talla

PÉTROLE Le litre subventionné

Malgré la montée spectaculaire du prix du baril sur le marché mondial, les prix restent inchangés dans les stations.

A 135 dollars le baril, le pétrole continue sa course folle. C'est grâce à l'apport du gouvernement que les prix sont restés dans les stations en ce mois de juin. Selon les responsables de la Csp, "si l'on tient compte de l'évolution générale de la hausse des principaux paramètres du marché pétrolier international, les prix appliqués à la pompe pour juin devraient être de 747,55 FCfa pour le litre du super, 788,88 FCfa pour celui du gazoil et 728,02 FCfa pour celui du pétrole lampant". Environ 16 milliards de FCfa ont ainsi été débloqués par le gouvernement pour maintenir les prix comme tel. C'est dire que l'Etat a joint 153,55 francs sur chaque litre pour le super, 353,02 francs pour le pétrole et 243,88 francs pour le gazoil. Depuis le début de l'année, c'est environ 73 milliards que le gouvernement a octroyé pour réduire la montée du prix du litre à la pompe. Une situation que ne vient pas également arranger la baisse de la production nationale de pétrole de 2007. En effet, selon les indications de la Société nationale des hydrocarbures (Snh), la production nationale du pétrole brut a baissé en 2007 de 2% par rapport à 2006, passant de 31,885 millions de barils à 31,246 millions de barils. Le prix moyen de vente des bruts camerounais s'est établi à 69,99 dollars Us par baril contre 61,34 dollars Us par baril l'année précédente, ce qui représente une progression de 14,10%.

H.J.P

CRISE ALIMENTAIRE

30 milliards de dollars pour éradiquer la faim

30 milliards de dollars américains par an. C'est le chiffre que propose l'Organisation mondiale pour l'alimentation et l'agriculture (Fao) pour relancer l'agriculture et "écarter le spectre de la faim" à l'échelle planétaire.

"Le temps des paroles est fini, il faut passer à l'action", a déclaré Jacques Diouf, directeur général de la Fao, à l'ouverture le mardi 3 juin à Rome du sommet consacré à la crise alimentaire. Il a souligné avec subtilité qu'en 2006 le monde a dépensé 1 200 milliards de dollars en armements "alors que dans un seul pays, les déchets alimentaires annuels atteignent 100 milliards de dollars". Le numéro un de la Fao estime l'excès de consommation des personnes obèses dans le monde à 20 milliards de dollars. Il s'est demandé s'il est possible d'expliquer aux personnes de bon sens et de bonne foi que l'on ne peut pas trouver 30 milliards de dollars par an pour permettre à 862 millions d'affamés de bénéficier du droit humain le plus fondamental, celui à la nourriture, donc à la vie. M. Diouf s'est dit convaincu que ce sont des ressources de cet ordre de grandeur qui permettront d'écarter définitivement le spectre des conflits alimentaires qui se profilent à l'horizon.

"Aujourd'hui, a-t-il poursuivi, de 1980 à 2005, l'aide à l'agriculture est passée de 8 milliards de dollars en 1984 à 3,4 milliards de dollars en 2004, soit une baisse en termes réels de 58%". Dans cette mise en garde, M. Diouf déplore l'augmentation du nombre de personnes qui ont faim dans le monde, alors que les ressources pour financer les programmes agricoles dans les pays en développement bais-



sent. Il a d'ailleurs rappelé que la crise alimentaire mondiale a eu des conséquences sociales et politiques tragiques dans différents pays, n'excluant pas qu'elle mette en péril la paix et la sécurité dans le monde. Près de 50 chefs d'Etat et de gouvernement ont participé à cette rencontre. Accroître la production dans les pays pauvres est déjà un début de réponse à la crise lancinante qui sévit, a défendu Jacques Diouf qui soutient que "la solution structurelle au problème de la sécurité alimentaire dans le monde c'est l'accroissement de la production et de la productivité dans les pays à faible revenu et à déficit vivrier".

Des accords de partenariats entre les pays dotés de ressources financières, de capacités de gestion et de technologies et les pays pourvus de terres, d'eau et des ressources humaines sont nécessaires pour impulser la dynamique des solutions "novatrices et imaginatives, a-t-il plaidé devant un parterre de sommités mondiales". Etant donné que la part de l'agriculture dans l'aide publique au développement a chuté, passant de 17% en 1980 à 3% en 2006, a fait observer M. Diouf.

ETHANOL

L'accroissement des opérations des fonds d'investissement sur les marchés à terme de marchandises pourrait aussi devenir une autre cause de la variabilité des prix. Le changement climatique peut également avoir des effets imprévisibles sur les récoltes et l'offre de produits végétaux. La sécheresse dans certaines régions céréalières du monde, les prix élevés du pétrole, le changement des régimes alimentaires, l'urbanisation, la croissance économique et l'augmentation de la population mondiale expliquent aussi que les prix moyens devraient, selon les prévisions, être plus élevés dans

les dix prochaines années qu'au cours de la décennie passée.

En effet, la demande croissante de biocarburant est un autre facteur qui contribue au renchérissement des prix. La production mondiale d'éthanol a triplé entre 2000 et 2007 et devrait doubler encore d'ici à 2017, pour atteindre 127 milliards de litres par an. L'aide humanitaire doit être mobilisée d'urgence pour faire face à cette situation dramatique, mais à plus long terme l'accent doit être mis sur l'augmentation de la productivité des exploitations agricoles dans ces pays ainsi que sur la croissance et le développement économique en général.

Il y a nécessité urgente d'aider les pays en développement et les pays en transition à accroître leur production agricole et vivrière, et à renforcer leurs investissements dans l'agriculture, les entreprises agricoles et le développement rural et ce, de sources à la fois publiques et privées", selon la déclaration finale du sommet de la Fao adopté par les pays membres le 5 juin dernier. Les donateurs et les institutions financières internationales sont invités à fournir "un appui en matière de balance des paiements et/ou un appui budgétaire aux pays à faible revenu importateurs de denrées alimentaires".

JEAN PIERRE HACHDA
Sources : Fao

ARAB CONTRACTORS

La bombe désamorcée

Les pourparlers engagés avec les administrateurs ont abouti à la création de deux commissions chargées de régulariser la situation des employés.

Situé à 20 kilomètres de Yaoundé, la base logistique du constructeur de la route Yaoundé-Kribi, Arab Contractors, était plus agitée les 2 et 3 juin derniers. Les employés exigeaient la régularisation de leur situation sociale auprès de la Caisse nationale de prévoyance sociale (Cnps) et le reclassement suivant leurs expériences professionnelles et leurs qualifications académiques. "Compte tenu du refus persistant du dialogue de votre part et de la modification intentionnelle du calendrier permanent des rencontres des délégués du personnels, nous déposons ce jour 31 mai 2008 le préavis pour qu'une solution globale soit trouvée" indiquaient les délégués du personnels et les responsables syndicaux à leur employeur.

Dans leur préavis de grève, les personnels dénonçaient les conditions de travail difficile. Il s'agit entre autres de l'absence de mesure de protection, santé et de sécurité dans les chantiers

(inexistence du matériel de protection du travail, médecine du travail précaire...), filouteries (cotisations sociales opérées sur les salaires et qui n'ont pas été versées à la Cnps), non respect de la réglementation camerounaise en matière de travail (contrat oblitéré et rompu à l'humeur de l'employeur, licenciement des délégués du personnel et les responsables syndicaux...) et barbarisme (attitude de non moins xénophobe passant par l'insulte, les humiliations).

REMBOURSEMENT

Une situation qui s'est considérablement dégradée avec le décès par électrocution de Ambroise Zibi, un manoeuvre, des suites d'un accident de travail. Selon les propos recueillis, l'entrepreneur aurait déclaré que c'est Aes-Sonel qui serait responsable de cet accident de travail. En plus des licenciements qu'ils jugent abusifs, les propos insultants et racistes ont poussé les employés à cesser toute activité.

Mardi dernier, on pouvait encore entendre les discussions et les éclats de voix dans le chantier. C'est seulement dans l'après midi du 03 juin que les négociations ont été entamées entre la direction de l'entreprise égyptienne et la centaine de grévistes. C'est ainsi que deux commissions ont été chargées de s'occuper de la régularisation de la situation sociale des travailleurs à la Cnps et du reclassement des travailleurs selon leurs expériences leurs qualifications.

Nos diverses tentatives de rencontrer les responsables de Arab Contractors se sont avérées vaines. Et si au départ les employés exigeaient le remboursement intégral des sommes qui auraient dû être reversées à la Cnps et une refonte totale des contrats, aujourd'hui, il revient désormais aux deux commissions de trancher dans les deux semaines à venir.

JEAN PIERRE HACHDA



L'Assommoir

Le souverain poncif

"Le Cameroun se porte bien." C'est une déclaration du président Paul Biya au lendemain de son accession au pouvoir. Après la crise économique, les différents Plan d'ajustement structurels et même l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative pays pauvre très endetté, le chef de l'Etat du Cameroun tournerait sa langue par trois fois avant de se livrer encore à une pareille affirmation. C'est vite oublier qu'on peut être nul et avoir de l'orgueil. Le président Paul Biya n'a pas honte de ses échecs et il porte ses fiascos en bandoulière. Ses plantages sont ses consécractions. Celles-ci nourrissent ses grandes ambitions pour le Cameroun. Comment expliquer autrement cette volonté de se maintenir au pouvoir alors qu'il aurait dû préparer ses cartons depuis longtemps. Paul Biya est fier de lui : "Le Cameroun, c'est le Cameroun."

Le président Biya a construit sa longévité au pouvoir sur le cimetière de tout ce qui pouvait servir de modèle. Comment imaginer que sous sa présidence, les Camerounais n'aient occupé aucun poste de premier rang dans les organisations internationales. Il est bien lointain, le temps où Nzo Ekangaki et William Aurélien Eteki Mboumoua étaient les secrétaires généraux de l'Organisation de l'Unité africaine. Autrefois, l'élite camerounaise était diverse et plurielle avec ses oisifs, ses universitaires, ses capitaines, ses dévots. Elle était à l'image du Cameroun. L'élite se réduit aujourd'hui, à Paul Biya. Son besoin de primer est au dessus de tout. Son appétit de puissance est tel qu'il finit par être la figure humaine qui se joue du darwinisme social et politique. A l'image de ces insectes qui échappent à l'évolution. Seuls les sportifs et les artistes ont pu éviter le moule de Paul Biya. Alors que les infrastructures de sports ne prétaient pas au développement du sport au Cameroun, les Lions indomptables ont pu hisser haut les couleurs de ce pays dans le monde. De même, Manu Dibango, Ricahrd Bona et les autres n'ont pas attendu la construction d'un conservatoire au Cameroun, pour être des références, dans leurs domaines respectifs. Pourtant, le règne de la médiocrité a voulu que Paul Biya et sa clique trainent Manu Dibango dans la boue. Le seul crime du saxophoniste camerounais : il n'est pas comme eux, il ne mérite pas d'être la seule icône du Cameroun à l'extérieur. Avec Paul Biya, l'épuisement et la dégradation des références historiques, politiques ou culturelles n'est pas le signe de la misère de l'esprit. Si De Gaulle disait : "On n'arrête pas Sartre", parlant de l'implication du philosophe dans les évènements de mai 1968, Paul Biya devait stopper le lynchage en disant "on n'insulte pas Manu." Il a laissé faire pour pouvoir jouer la comédie de la réconciliation.

Le Cameroun n'a jamais eu le président qu'il méritait. Avec Paul Biya, il a celui que tout le monde devait redouter. Le chef de l'Etat du Cameroun a su dilapider tout le capital d'un pays qui était voué à un bel avenir. On comprend pourquoi après 25 ans à Etoudi, Paul Biya parle "un anglais scolaire" que des années de cours intensifs n'ont guère amélioré. Il semble oublier qu'il avait promis une interview en anglais à Eric Tchijje. Tout ça est nul !

DUKE ATANGANA ETOTOGO

PATCHWORK

Partir, c'est mourir

L'abbé **Jean Marie Bodo** a bien failli créer un cataclysme l'autre jour à l'auditorium Jean Paul II. Le prêtre des grands qui y célèbre tous les vendredis une messe justement destinée aux grands de la République du Cameroun a proposé à ses illustres ouailles qu'une messe d'actions de grâce soit dite en faveur d'**Urbain Olanguena Awono** qui comme tout le monde sait, séjourne à Kondengui dans le cadre de l'Epervier. La proposition du prélat qui dînait tous les dimanches chez l'ex Minsante a mis **Robert Nkili Okanga** dans tous ses états. Le ministre du Travail et de la Sécurité sociale a tout simplement, en guise de protestation, claqué la porte de l'auditorium Jean Paul II. Depuis lors, il n'y a plus jamais remis les pieds. Il paraît qu'il s'est résolu à aller prier Dieu ailleurs.

Beaucoup y voient une mise en scène un peu maladroite de la pauvreté. Depuis que la maison de **Joël Nkoto Emame**, directeur général de la Camtel a pris feu à Biteng dans la périphérie Nord de Yaoundé, rien n'a été fait pour aménager la maison qu'il avoue avoir construit alors qu'il n'était qu'un petit chef de service. Mais ce qui étonne son voisinage, c'est que l'homme que tout le monde sait plein d'argent dit être incapable de subvenir aux frais nécessaires à la réfection de sa toiture brûlée par les flammes. De qui se moque t-il ? Certainement pas de l'opération Epervier qui sait exactement quelles seront ses prochaines proies.

On ne sait pas si **Alain Edgar Abraham Mebe Ngo'o** en fait partie. Toujours est-il que le Délégué général à la sûreté nationale est en train de parachever la construction de sa maison de Bastos sise en face de l'Eglise orthodoxe. Les mauvaises langues qui sont nombreuses affirment qu'il a dû déboursier des centaines de millions de nos rares francs pour s'offrir une telle forteresse dont le portail est encore emballé dans du papier glacé. Les mêmes mauvaises langues ne comprennent pas pourquoi l'homme de Nkolfontong déjà propriétaire de



palaces à Odza avec piscine olympique et dans son village natal s'est offert un autre à Yaoundé. L'abondance ne nuit pas ce n'est pas nous qui l'avons dit. Le ministre des Postes et Télécommunications est au bord de la cessation

des activités. Et pour cause, depuis bientôt plus d'un mois, le chef du département et non moins ministre d'Etat séjourne en Europe. Et ne semble pas se résoudre à rentrer. Paralysant ainsi le fonctionnement d'un secteur clé du Cameroun. Mais là n'est pas le plus grave. Détenteur d'une autorisation d'absence de 45 jours, **Bello Bouba Maïgari** a transporté dans ses bagages à Paris, son épouse. Qui dit-on, devait l'aider à meubler son temps entre les rendez-vous calés dans les plus grands hôpitaux de France. De quoi souffre t-il ? En tout cas son retour est annoncé pour le 25 juin prochain. On ne perd rien à attendre.

Comme on avait longtemps attendu le pardon de **Samuel Eto'o Fils** après son coup de boule à un journaliste.

Après mûre réflexion, le Pichichi est revenu à de meilleurs sentiments et s'est finalement excusé à la télévision nationale. Seulement les gens n'ont pas compris que le grand **Charles Pythagore Ndongo** se soit presque plié en quatre pour le caresser dans le sens du poil. Les langues d'aspics de Cléopâtre ont même expliqué son attitude révérencieuse par une séance de farotage dont seul **Samuel Eto'o** alias **Western Union** a le secret.

Mais que se passe t-il au juste à la Crtv ? L'on dit que ces derniers temps, le délégué Amadou Vamoulke est très fâché contre un certain nombre de ses collaborateurs. Et s'est mis à distribuer, comme mesures conservatoires, des sanctions. Première victime, le directeur financier de la boîte qui a été suspendu et remplacé au pied levé par son adjoint. **Francis Wete Nguempmenye** n'est pas en reste dans cette restauration de l'autorité du délégué. L'intriguant de la Ciartivi et adjoint d'**Amadou Vamoulke** serait interdit de signature. Pour s'en sortir, il faut seulement qu'il signe l'indien. Comme avant lui, un certain **Charles Pythagore Ndongo**. Ou qu'il se résolve à partir comme **Alex Mimbang**. Mais, partir c'est mourir un peu. Ultime option : organiser une campagne de presse à la **Louis Paul Motaze** présenté ces derniers temps par certains confrères comme le ministre providentiel de l'Economie, de la Programmation et de l'Aménagement du Territoire. A cette allure, l'ancien Dg de la Cnps fera même ombrage à **Paul Biya** puisqu'il est l'homme des grandes réalisations. **Motazé** a décidé de tuer son père ou alors la présence du conseil supérieur de l'Etat à la Cnps a fait naître en lui le complexe de gribouille. De peur d'être mouillé par les effluves de l'Epervier, il a décidé de se jeter à la mer. On parle déjà du réseau de faux documents fiscaux découverts à la Cnps. Ce n'est que la partie visible de l'iceberg.

MAHEU

RÉSIDENTICE UNIVERSITAIRE

La double face de Janus

Le quartier des étudiants de la ville de Yaoundé alterne le bon et le moins bon. Découverte.

Quartier Ngoa-Ekelle à Yaoundé au lieu dit Bonamoussadi. On est probablement ici dans le quartier étudiant le plus célèbre du pays qui s'étend au sud du campus de l'université de Yaoundé I. Vue de loin, la zone se présente comme un pâté de maisons piteuses, indifférenciées et comme soudées les unes aux autres - une interminable maison informe, avec une infinité de toitures vieilles et mal assemblées.

Ce paysage couvre tout le versant sud de la "colline du savoir" qu'elle dévale, des confins du stade de la Concorde et de la cité Universitaire jusqu'aux bas-fonds marécageux, derrière l'Ecole supérieure des Postes, avant de remonter l'autre pente, jusqu'au quartier Obili.

De l'intérieur, Bonamoussadi apparaît sous son vrai visage ; celui d'un quartier-maquis où l'occupation foncière et l'investissement immobilier ont manifestement été la conséquence d'un désordre et d'un laisser-aller absolus.

Une fois que l'on a quitté la rue pour pénétrer dans le quartier, on se rend compte qu'il n'y existe pas de ruelles, à proprement parler, qui permettraient de circuler : les maisons y sont "touffues", serrées les unes aux autres. Pour gagner sa chambre à 500 mètres à l'intérieur de cette jungle urbaine, un étudiant doit souvent passer par des couloirs étroits entre les minis cités, longer la véranda de telle autre cité ou encore se faufiler entre deux cabinets d'aisance. Les déplacements dans le quartier ne sont possibles que par ce réseau de couloirs particulièrement complexe et inextricable, impraticable et quasiment inaccessible pour les non initiés.

A l'Ecole des Postes, au Cradat, à Orly ou au Château



(autres quartiers majoritairement peuplés d'étudiants, autour de l'Université de Yaoundé I), la situation est identique. La promiscuité et l'insalubrité sont les conséquences logiques d'un tel environnement. Il n'est pas rare qu'en face ou à côté de la chambre d'un étudiant, on retrouve le WC de la mini cité voisine, située elle-même juste derrière une discothèque ou un bar où l'on joue, à longueur de journées et de nuits, une musique assourdissante que les riverains ne peuvent que subir.

L'insécurité aussi a fait son lit ici. A Orly et à l'Ecole des Postes, situés respectivement à l'est et au sud-est de l'Université, les coups de vol nocturnes avec effraction connaissent une recrudescence inquiétante depuis le mois d'avril 2008. Dans des minis cités telles que "Vlady", à l'Ecole des Postes, des chambres ont été cambriolées de nuit, alors même que les locataires (des filles le plus souvent) y dormaient.

ZONE DE RÉSIDENCE UNIVERSITAIRE

La grande majorité des maisons dans le voisinage de l'université sont en fait des minis cités ; c'est-à-dire des complexes de plusieurs dizaines de chambres, exclusivement destinées - en principe - au logement des étudiants. Mais depuis plusieurs années, la faiblesse de l'offre immobilière dans une ville en pleine expansion et la surchère immobilière des bailleurs (toujours prêts à céder les locaux aux plus offrants, d'où qu'ils viennent) ont attiré des résidents de toutes les professions et de tous les âges. Policiers, commerçants, taximen, fonctionnaires et autres sans emplois sont de plus en plus nombreux à vivre ici.

Le commerce et les affaires aussi ont prospéré : magasins de tous genres, secrétariats informatiques, bars, quincailleries, cybercafés, etc. L'insécurité, le vol, la contrefaçon et d'autres formes de "feymania" ont suivis.

La zone de résidence universitaire de Ngoa Ekelle s'est très vite transformée en Sodome et Gomorrie.

Pendant la mémorable grève estudiantine qui a secoué les universités camerounaises en avril-mai 2005, l'une des revendications majeures des étudiants avait pourtant été l'assainissement des conditions de vie et de logement de ces quartiers. Suite aux accords signés alors avec l'Association pour la Défense des Droits des Etudiants du Cameroun (Addec) et qui avaient abouti à l'arrêt de la grève, le gouvernement avait pris un "arrêté portant réglementation des loyers des logements d'étudiants des universités d'Etat du Cameroun". Ce texte signé le 30 juin 2005 délimitait, autour des Universités d'Etat du pays, des zones de régulation déclarées "zones de résidence universitaires" où les loyers des logements d'étudiants en location privée devaient désormais être réglementés. Ce qui impliquait que les activités exercées dans ces zones fussent conformes et compatibles avec les exigences des activités de la vie universitaire.

Mais on n'a plus jamais entendu parler de la brigade spéciale des loyers, créés alors par le gouvernement. La baisse des loyers prescrite aux bailleurs n'a duré que le temps de laisser refroidir les tensions. L'assainissement physique et juridique des zones de résidence continue donc de se faire attendre. Le ministère de l'Enseignement supérieur fait dans la langue de bois et, les grèves estudiantines de 2005 étant loin derrière nous, on semble maintenant être revenu au statu quo ante.

JOSEPH MINTOOGUE

GRÈVES DES ETUDIANTS

Les périodes de mobilisations démocratiques du tournant des années 1990 en Afrique, si elles n'ont pas toujours mené au changement revendiqué, ont toutefois laissé en héritage de nouvelles manières de protester. L'investissement de la rue par exemple a été fréquent durant la première moitié des années 1990, remettant en cause l'occupation monopolistique de l'espace par les anciens régimes de parti unique. Dans certains pays cependant, la parenthèse des mobilisations s'est refermée. Les mobilisations qui avaient émergé dans un contexte de fluidité politique se font plus rares dans un nouveau contexte de "restauration autoritaire". Ainsi, les acteurs protestataires contemporains, qui se meuvent dans ce type de configuration politique, se retrouvent avec un éventail élargi de répertoires d'action ou de formes d'organisation disponibles mais font également face au retour des routines autoritaires, sensibles au maintien de l'ordre et rétives à la protestation collective. Les régimes post-transition ont bien sûr été affectés par les mobilisations du début des années 1990 : ils se sont libéralisés et se trouvent observés par des acteurs diplomatiques ou des organisations internationales veillant au maintien d'une façade démocratique. Dans un contexte un peu plus ouvert, les acteurs protestataires peuvent donc chercher à s'adapter aux contraintes étatiques qui se renouvellent en jouant sur leur éventail plus large de répertoires d'action. A partir de l'exemple des mobilisations étudiantes de l'année 2005 au Cameroun, cet article souhaiterait démontrer comment la confrontation du temps long des routines autoritaires et du temps court de l'action collective "en train de se faire" permet d'entrevoir les transformations - marginales - des rapports de force entre groupes protestataires et Etat, et de préciser les facteurs de ces inflexions, notamment l'usage d'un répertoire d'action renouvelé. Dans le cas étudié, les innovations militantes ont avant tout permis de construire une crédibilité et une légitimité aux leaders militants confrontés à des autorités mais aussi à une opinion réticente à écouter les revendications estudiantines. Ce sont les preuves d'un militantisme engagé (à travers la grève de la faim) et celles d'une crédibilité et d'une intégrité sans faille (à travers l'expertise, mais aussi des tactiques spécifiques de conduite du mouvement) qui ont conféré à ce mouvement une aura nouvelle, bien plus que les revendications, dont il faut noter que tout le monde s'accorde à dire qu'elles sont justes et légitimes.

Extrait de Marie Pommerolle, Pratiques autoritaires et innovations militantes : l'inflexion des mobilisations au Cameroun à travers l'exemple des mouvements estudiantins de 2005, L'Harmattan, 2007

GOUVERNANCE MUNICIPALE

Marafa et Andzé entretiennent la gabegie

Des ressources des municipalités sont utilisées à d'autres fins. Le Minatd et le Feicom laissent faire.

A partir du 15 juin 2008, près de 70 maires camerounais se rendront au Canada pour participer à un forum. 46 membres de cette délégation seront pris en charge par le Feicom. Il s'agit d'un prêt du Féicom à ces magistrats municipaux. Le voyage au Canada coûtera pour chaque maire, 3 500 000 FCfa payés par le Feicom et environ 1500 000 FCfa de frais de mission de la mairie. Soit un total de 5000 000 FCfa de coût du voyage pour chaque maire. Si ce total est ramené au nombre des participants Camerounais, on avoisinerait 300 000 000 FCfa. La facture est lourde pour les budgets fragiles de nos municipalités. Les responsabilités sont nombreuses.

La tutelle des mairies entretient la gabegie. C'est elle qui délivre les autorisations de sortie. Elle doit se faire arroser au passage. Ainsi, les cadres du Minatd participent également au forum comme "Encadreurs administra-

tifs" aux frais du Feicom et des mairies. Dans leur boulimie, ils touchent les frais de mission auprès du Feicom et également auprès du ministère des Finances. Le Feicom joue un rôle important dans la manœuvre. Elle s'assure que la tutelle approuve la mission et contribue ainsi à l'endettement forcé des communes. En effet, le remboursement est prélevé par le Feicom à la source de la redistribution des centimes additionnels communaux. Ils bénéficient pour cela de la complicité active des maires qui participent à la paupérisation des mairies. En effet, comment imaginer une commune qui a comme comptes administratifs 20 millions et qui dépense en deux voyages la moitié du compte administratif sous le regard et l'approbation du Minatd et du Feicom. Quant au président des Cvuc, il doit justifier l'utilisation des 300 000 000 FCfa de cotisations annuelles des communes versées par le Feicom.

POSTURE

Emile Andzé Andzé, le président des Cvuc a été surnommé par ses collègues, "le président voyageur". Ses pairs entendaient ainsi mettre en exergue son goût immodéré des voyages hors du triangle national. Le maire de la commune d'arrondissement de Yaoundé 1er s'offre ces escapades avec l'argent des cotisations des communes et fait louer les habitations familiales au Cvuc et à sa mairie de Ydé 1er à des prix prohibitifs. Nul ne peut dire comment il dépense le pactole mis à sa disposition. Si chaque bureau provincial reçoit 10 millions, le président des Cvuc conserve 200 millions, à lui seul. Force est de reconnaître que les allocations de dix millions versés aux bureaux provinciaux sont détournées par les présidents provinciaux à quelques exceptions près. Le maire de Dimako, dont la société familiale exploite la forêt communale de Dimako et qui est le président provincial de Cvuc-Est,

ferait difficilement le bilan de l'utilisation des 10 millions alloués à l'Est.

A l'heure où on parle de la gouvernance municipale, force est de constater que les magistrats municipaux ne prêchent pas toujours par l'exemple. Ils sont encouragés dans cette posture par leur tutelle et par le Feicom. Alors qu'on se serait attendu à un peu de modération, après le passage des missions du contrôle supérieur de l'Etat, dans certaines municipalités, les maires s'illustrent dans l'accessoire avec le voyage prévu au Canada. Marafa Hamidou Yaya brandira toujours, le projet de coopération des communes forestières du Cameroun avec les collectivités européennes pour expliquer son engagement à développer les municipalités. Un projet que certains maires ont appris par la radio.

JUNIOR ÉTIENNE LANTIER